

# COMMENT QUESTIONNER LES VIOLENCES SUBIES ?

## RELATIONS ENTRE METHODES DE COLLECTE ET RESULTATS, A PARTIR DE LA COMPARAISON DES SOURCES STATISTIQUES FRANÇAISES RECENTES

### Introduction : Mesurer objectivement du subjectif

Le mot et la notion de « violences » constituent un bon exemple de la polysémie et des scories du langage commun avec laquelle ont affaire les sciences sociales. Connotés de très diverses manières d'un groupe social, d'une société ou d'une époque à l'autre, ce mot et cette notion renvoient, pour chaque individu, à des réalités propres.

Par conséquent, vouloir mesurer statistiquement la perception des violences subies par une population donnée, cela consiste avant toute chose à devoir régler le problème qu'Émile Durkheim désignait comme celui des « *prénotions* » ou « *préjugés traditionnels* »<sup>1</sup>. Puisque considérer avoir subi des violences est une réalité très hétérogène d'un individu à l'autre – au sens où deux personnes ont toutes deux des prénotions sur ce qu'il convient de nommer « violences » et ne partagent pas les mêmes –, toute enquête statistique qui se donne la victimation pour objet ne peut donc échapper à la question de savoir **comment encadrer la subjectivité des enquêtés, de sorte que puisse en être tirée une mesure objective.**

Définir de manière aussi homogène et univoque que possible ce qui sera soumis comme « violences » au jugement des répondants dans une enquête apparaît un préalable d'autant plus nécessaire que l'objet d'étude est ici particulièrement chargé en termes politiques, affectifs et/ou moraux.

Les violences dont font état les données des enquêtes statistiques ont un caractère à la fois **déclaratif et subjectif** qui demande réflexion et précautions, tant dans les méthodes de collecte que dans l'interprétation des résultats.

Pour ce qui est de l'aspect déclaratif, il faut rappeler que c'est le lot de très nombreuses enquêtes statistiques, sans que cela soit considéré comme un obstacle rédhibitoire à la crédibilité des réponses recueillies. Il convient ici de se demander ce qui, dans les méthodes de collecte concernant les violences, mérite d'être spécifiquement adapté pour que le caractère déclaratif des données ne pose pas davantage de problèmes que dans toute autre enquête de cette nature.

Quant à la subjectivité des réponses, elle ne doit pas non plus décourager de faire des violences un domaine d'étude statistique : d'une part, il faut à la fois se méfier du caractère « évidemment » objectif de l'objet traité par des enquêtes portant sur des sujets *a priori* anodins ou « banalement » matériels (les dépenses, l'activité professionnelle, les transports, l'emploi du temps...) ; d'autre part, pourquoi présumer d'emblée que la nature subjective du regard porté sur les violences que l'on a subies (ou pas) interdirait de trouver tout moyen de collecter des informations homogènes d'un individu à un autre ? Là encore, mieux vaut s'efforcer de trouver les voies rendant la constitution d'un résultat statistique possible.

Depuis le milieu des années 1980, plusieurs enquêtes ont vu le jour en France, dont les objets d'étude et les objectifs ne sont pas totalement identiques, mais qui toutes, à ces titres divers, explorent le terrain statistique des violences, encore totalement vierge il y a vingt-cinq ans dans notre pays. D'une manière ou d'une autre et en fonction de leurs spécificités, ces travaux ont tous dû prendre position en matière de définitions et de méthodes d'approche des violences déclarées par les personnes victimes. À une totale absence de connaissance du domaine en population générale, que déplorait encore l'Organisation mondiale de la santé en 2002 (OMS) (Krug, *et al.*, 2002), succède aujourd'hui une relative abondance de résultats, produits avec des outils divers : concepts pas toujours identiques, protocoles de collecte différents, champs de population pas nécessairement concordants, libellés des questions ne se recouvrant pas systématiquement, « mise en condition » des répondants différente selon la thématique centrale de chaque enquête et le mode de progression de son questionnaire...

---

<sup>1</sup> Durkheim, 1895, p. VII (édition PUF 1937).

autant d'éléments de diversité qu'il est nécessaire d'analyser pour comprendre les écarts (aussi bien que les similitudes, lorsqu'il y en a) qui existent entre tous ces résultats.

La démarche proposée ici consiste, autrement dit, à formuler des hypothèses explicatives des discordances – apparentes ou réelles – que l'on peut aujourd'hui constater entre les sources statistiques françaises récentes. Ce bilan méthodologique constitue un effort de capitalisation des connaissances récemment produites, une synthèse des expériences statistiques françaises dans le domaine des violences, à un moment où le même effort de comparaison et de synthèse anime des équipes de chercheurs européens, dans la perspective de possibles harmonisations des outils de mesure.

N.B. : dans l'ensemble de la présentation qui suit, par « enquêtes de victimation », on entendra toujours les enquêtes « traditionnelles » du genre, à savoir celles qui, en France, sont conduites en conformité ou en référence à l'état 4001 (voir ci-dessous). Ce sont les enquêtes qui puisent leur source d'inspiration dans les enquêtes anglophones pionnières : *National Crime Survey* ou *National Crime Victimization Survey* (NCS ou NCVS) aux États-Unis depuis 1972, *British Crime Survey* (BCS) en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles (puis Angleterre et Pays de Galles) depuis 1982. D'autres enquêtes dont il est question ici sont, à plusieurs égards, aussi des enquêtes de « victimation », au sens où elles reposent notamment sur un questionnaire détaillant des atteintes dont les enquêtés peuvent se déclarer « victimes ». Mais leurs objectifs centraux sont différents des précédentes, auxquelles seules sera donc réservé ici le qualificatif d'enquêtes « de victimation ».

## **1. Le matériau statistique disponible pour connaître les violences subies : un avant et un après-ENVEFF**

L'objet statistique « violences » ne coule pas de source en France, à la fois parce que les outils mis en place pour en donner une mesure y sont assez tardifs (et donc relativement récents) et que, dans le même champ conceptuel et lexical que les violences, plusieurs autres notions viennent introduire de possibles confusions ou ambiguïtés.

Ainsi, sur ce dernier point, il faut en effet toujours veiller à se poser la question du périmètre des domaines que l'on aborde, selon que l'on parle des violences, de « la Violence »<sup>2</sup>, de la délinquance ou encore de l'insécurité<sup>3</sup>, par exemple.

Le propos qui suit n'a pas pour objectif de rendre compte de manière exhaustive des tenants et des aboutissants de l'ensemble des enquêtes abordant le domaine des violences, mais de présenter, sur chacune d'elles, les éléments permettant de comprendre quel est l'angle d'attaque sous lequel elles abordent la question. Ce n'est qu'en comprenant ces problématiques que l'on peut à la fois comprendre les divergences dans les méthodes ou les concepts utilisés et éclairer les écarts entre les résultats que produisent ces différentes sources.

### **1.1. Les enquêtes de victimation : retard français et apports des projets pionniers, du milieu des années 1980 à la fin des années 1990**

Tant pour ce qui touche à la connaissance des violences agies que subies, la France a pris quelques décennies de retard sur l'Amérique du nord et d'autres pays européens.

Le premier de ces champs, exploré dès les années 1930 et 1940 outre-Atlantique dans des enquêtes de délinquance auto-déclarée, est encore largement à défricher en France. On peut ainsi considérer comme pionnière la collecte de l'enquête Adolescents<sup>4</sup>, en 1993, qui consacrait une partie de son

---

<sup>2</sup> « La Violence – la majuscule est volontaire – occupe aujourd'hui une place centrale dans la société française, à la fois comme peur, comme plainte, comme sujet de débat et comme mobilisation des pouvoirs publics ».

Mucchielli L., 2005, p. 59.

<sup>3</sup> Pour une réflexion critique sur les lignes de partage qui séparent ces réalités les unes des autres, voir : Aubusson B., Lalam N., Padieu R., Zamora P., 2002.

<sup>4</sup> Marie CHOQUET, Sylvie LEDOUX, 1994. Enquête suivie de l'entrée de la France dans le dispositif européen d'enquêtes ESPAD (*European School Survey Project on Alcohol and Drugs*), qui date de 1995 et auquel a

questionnaire au relevé des conduites violentes déclarées par les répondants, violences à l'encontre d'autrui ou de soi-même, mises en relation avec les violences éventuellement subies. Le Baromètre santé Jeunes de 1997 et les éditions ultérieures (jeunes et adultes, de 12 à 75 ans) du Baromètre santé<sup>5</sup> contribuent aussi à fournir des éléments de connaissance des comportements violents déclarés par ceux mêmes qui en sont les auteurs. Plus singulière est l'enquête menée en 1999 sous la direction de Sébastien Roché<sup>6</sup>, qui fait de la délinquance auto-déclarée son objet central ; elle reste un cas isolé, qui s'inscrit dans la problématique de recherche globale de cet auteur.

Dans le domaine des violences que déclarent avoir subies (et non plus exercées) les personnes, qui constituent ici le centre de notre propos, la France a lancé les premières enquêtes de victimation au milieu des années 1980, à l'initiative du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)<sup>7</sup>. Le projet consistait, une vingtaine d'années après les États-Unis<sup>8</sup> et les pays qui, en Amérique, en Europe ou en Australie les avaient entre-temps suivis, à mettre en place de grandes enquêtes quantitatives ayant pour mission originelle d'établir le « chiffre noir » de la délinquance et de fournir des indicateurs sociaux permettant de comprendre les mécanismes du passage à l'acte criminel. Rapidement, la « prétention initiale » de ces enquêtes à « produire une mesure plus objective de la criminalité » s'est en partie avérée vaine<sup>9</sup>. Celles-ci, en France en particulier, se sont résolument orientées vers la connaissance des caractéristiques des victimes, de leurs comportements et réactions aux crimes ou délits subis, dans une approche critique de l'adéquation des politiques publiques aux attentes et aux besoins des justiciables en matière de sécurité.

Quoi qu'il en soit de cette réorientation ou plutôt de cet élargissement des usages des enquêtes de victimation, la statistique annuelle officielle des services de police et de gendarmerie – l'état 4001, créé en France en 1972 et amélioré en 1988 et 1995 – est demeurée pour elles une référence, comme point central de comparaison. De fait, les enquêtes de victimation se voient étroitement contraintes, du point de vue de leur contenu, par la dialectique dans laquelle elles doivent entrer avec ces sources administratives.

Pour ce qui nous occupe ici, il ressort de cette parenté avec l'état 4001 que *les enquêtes de victimation ne se posent pas (parce qu'elles n'ont pas à se la poser) la question de la définition de la violence, ni celle des différents actes concrets qu'il convient ou non de placer sous ce dénominateur commun*. Elles s'efforcent de reprendre les catégories prédéfinies de crimes et de délits, libellés le plus qu'il est possible dans les termes mêmes qui les caractérisent dans la typologie de l'état 4001.

Par conséquent, si l'on peut s'accorder à penser que nombre des faits inclus dans les enquêtes de victimation peuvent légitimement être qualifiés de « violents », ce n'est en tout cas pas parce que les questionnaires de ces enquêtes nous le disent explicitement.

Pour résumer ce que l'on doit s'attendre à trouver dans les informations que nous procurent les enquêtes de victimation, relisons ce qu'en retiennent quelques-uns de leurs premiers artisans en France : « *On aura beau faire [...], l'enquête de victimation et la statistique administrative ne constituent pas deux mesures de la même chose : il s'agit de comptages opérés auprès d'acteurs différents, situés à des moments différents et soumis à des logiques d'action qui ne coïncident pas. C'est d'ailleurs ce qui donne valeur à leur confrontation, mais il ne faut pas les prendre pour deux comptables refaisant, chacun de son côté, la même caisse* »<sup>10</sup>. Il s'agit donc de disposer de deux sources bien distinctes, qui permettent de réaliser des comptages à deux endroits différents. Mais c'est bien du comptage des *mêmes* faits, définis dans les *mêmes* termes (atteintes aux biens, atteintes aux personnes, partagés entre *crimes et délits*) qu'il est question.

---

participé la France en 1999 et 2003. Sur ESPAD 2003, voir notamment : Beck F., Godeau E., Legleye S., Spilka S., 2007 et : Choquet M., Beck F., Hassler C., Spilka S., Morin D., Legleye S., 2004.

<sup>5</sup> Dernière édition en date : Beck F., Guilbert P., Gautier A. (sous la direction de), 2007.

<sup>6</sup> Roché S., 2000 (1), (2) et (3).

Pour les aspects méthodologiques des enquêtes de délinquance auto-déclarée, voir : Junger-Tas J., Marshall (I. H.), « The Self-Report Methodology in Crime Research », 1999.

<sup>7</sup> Zauberman R., Robert P., Perez-Diaz C., Lévy R., 1990.

<sup>8</sup> Les premières grandes enquêtes quantitatives de victimation ont été lancées au milieu des années 1960 aux États-Unis, dans un contexte d'interrogations au sujet du renouvellement des formes et de la possible augmentation des faits criminels et délictueux. Elles ont débouché sur la mise en place, en 1972 (puis dans un format renouvelé et approfondi, en 1989), d'une enquête annuelle sur très gros échantillon : le National Crime Victimization Survey (NCVS).

<sup>9</sup> Zauberman R., *et al.*, op. cit., p. 24.

<sup>10</sup> Robert P., *et al.*, 1999, p. 257-258.

## 1.2. La rupture introduite par l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) : étudier les violences « pour elles-mêmes », établir des corrélations avec l'état de santé des femmes

Dès les années 1970, les mouvements féministes ont fait de la dénonciation des violences faites aux femmes (violences sexuelles en particulier) un axe important de leurs revendications. À leur suite, les organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont réitéré des appels aux gouvernements pour que soient développés des textes de lois susceptibles de promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes et, notamment, de protéger les femmes des violences, au nom d'une meilleure garantie des droits humains (cf. conférence mondiale des Droits de l'Homme, à Vienne, en 1993). Dans ce cheminement, la plate-forme d'action de Pékin adoptée en septembre 1995 lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes joue un rôle de déclencheur important de la réalisation de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) en 2000. Comme le rappelle l'ouvrage de synthèse de cette enquête, le texte de la plate-forme de Pékin incite à : « *Promouvoir la recherche, organiser la collecte des données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence domestique, et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer* »<sup>11</sup>.

C'est donc une tout autre origine intellectuelle, politique et scientifique qui préside, en France, à l'émergence de données nouvelles et portant spécifiquement sur les violences envers les femmes, que celle qui gouverne la raison d'être des enquêtes de victimation. Pour l'ENVEFF, le point de départ de l'analyse n'est pas la statistique d'activité des services de police et de gendarmerie, l'état 4001. Le propos central de cette enquête novatrice ne consiste pas à raisonner dans les catégories de « crimes » et de « délits ». Ce constat permet de comprendre comment les violences d'ordre psychologique trouvent légitimement leur place dans l'ENVEFF, alors qu'elles éloigneraient considérablement les enquêtes des victimation de leurs objectifs premiers.

En se dotant d'une définition propre de la violence, qui ne s'appuie pas sur les catégories policières ou judiciaires mais se pose en référence à l'universalité des droits humains<sup>12</sup>, l'ENVEFF s'efforce de recueillir les violences perçues et déclarées comme telles par les femmes qui en sont victimes. C'est en ce sens que l'on peut dire que l'ENVEFF est la première enquête française permettant d'établir, pour les femmes interrogées en population générale, des éléments de connaissance des violences interpersonnelles<sup>13</sup> : quelles femmes, dans quelles situations « ordinaires » (dans des espaces publics ou dans la sphère privée), sont exposées à des atteintes d'ordre verbal, physique, sexuel ou psychologique ?<sup>14</sup>

Différente des enquêtes de victimation, l'ENVEFF n'ignore pour autant pas les informations livrées par celles-ci, au contraire : notant que l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de 1999 fournit des données plus précises que les enquêtes de victimation réalisées depuis le

<sup>11</sup> Jaspard M., *et al.*, 2003[1], p. 14. L'ENVEFF est une enquête téléphonique qui a permis d'interroger 6 970 femmes résidant en ménage ordinaire et âgées de 20 à 59 ans.

<sup>12</sup> « *Quelle qu'en soit la nature et quels qu'en soient les protagonistes, les actes violents sont toujours une atteinte à l'intégrité de la personne. [...] Au-delà des actes, la violence s'inscrit dans un fonctionnement d'emprise sur l'autre. Elle est fondée sur un rapport de force ou de domination qui s'exerce par des brutalités physiques ou mentales entre au moins deux personnes. Elle ressortit au désir d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, en le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission. Contrairement au conflit, mode relationnel interactif susceptible d'entraîner du changement, la violence – signalant d'ailleurs l'incapacité à communiquer – est perpétrée de façon univoque et destructrice* ». *Id.*, p. 17-18.

<sup>13</sup> Par commodité et en référence aux catégories policières, l'usage distingue les atteintes aux personnes, violences désignées le plus souvent comme « interpersonnelles » (verbales, physiques, sexuelles et psychologiques dans l'ENVEFF) des atteintes aux biens (par exemple vols et tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens). Cette distinction n'a d'autre but que d'indiquer globalement la nature des actes : atteinte directe sur la victime ou geste de prédation. Les deux aspects peuvent évidemment se combiner (ex. : vol avec coups).

<sup>14</sup> Les atteintes aux biens ne sont pas incluses dans le questionnaire de l'ENVEFF, lorsqu'elles ne sont pas associées à une agression directement perpétrée sur la personne. Il ne peut par exemple pas être question de vol « simple » ; le vol n'est traité que lorsqu'il s'accompagne d'insultes, de coups ou autres actes visant la personne à l'occasion de (et souvent pour faciliter, du point de vue de l'agresseur) la prédation.

milieu des années 1980, l'équipe de recherche de l'ENVEFF déplore d'y trouver une définition imprécise de « l'agression », qui « ne permet pas une véritable analyse des phénomènes de violence envers les femmes »<sup>15</sup>.

Par conséquent, la nouvelle source de données que constitue l'ENVEFF n'est pas nouvelle seulement parce qu'elle aborde la question des violences interpersonnelles en dehors du cadre traditionnel des enquêtes de victimation. Elle l'est aussi parce qu'elle donne un contenu détaillé, explicite et concret à ce qu'il convient de désigner comme « agression » ou « violence ». Du point de vue méthodologique, le questionnement repose sur des principes radicalement différents de ceux qui jusque-là gouvernaient la formulation des questions des enquêtes de victimation françaises : « la » violence en tant que réalité globale et abstraite n'a aucune place dans le libellé des questions, chacun des types d'atteintes violentes faisant l'objet de descriptions factuelles soumises au jugement des enquêtées.

Tout d'abord, par exemple, il n'est jamais question de « violences sexuelles », les gestes violents étant toujours décrits de manière résolument factuelle. Par ailleurs, d'une « sphère » de vie à l'autre (famille et proches, vie conjugale actuelle, ex-conjoint, espace public, vie professionnelle...), les atteintes prises en considération, toujours dans le cadre de cette approche descriptive, varient. Ainsi, pour rendre compte des éventuelles agressions sexuelles survenues au sein de leur relation de couple actuelle, les enquêtées sont interrogées dans deux domaines : leur conjoint(e) a-t-il (elle) utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec elles, leur a-t-il (elle) imposé des gestes sexuels qu'elles refusaient ? De la part d'agresseurs faisant partie de leur famille ou de leurs proches, il leur est demandé si elles ont subi des attouchements sexuels, des rapports sexuels forcés (ou des tentatives), ou si elles ont été contraintes de se déshabiller.

L'éventail que tient ouvert l'ENVEFF en matière de violences interpersonnelles est large, par rapport au champ couvert en la matière par les enquêtes de victimation. Cela s'explique en particulier par le fait que, comme nous l'avons vu, l'enquête sur les violences envers les femmes englobe les atteintes psychologiques. De cette différence, comme de la non-adhésion de l'ENVEFF à des catégories objectives prédéfinies telles que les 107 index et 12 colonnes contenus dans l'état 4001, faut-il pour autant conclure que l'ENVEFF recueille des données purement subjectives, là où les enquêtes de victimation nous proposent de mesurer objectivement les violences subies en population générale ? Ainsi décrit, l'écart entre ces sources est caricatural ou même erroné, et ce pour deux raisons au moins :

- Comme une enquête de victimation, l'ENVEFF est déclarative : dans les deux cas, l'outil permet de recueillir les faits dont *déclarent* avoir été victimes les enquêtés. Se « déclarer » victime d'un acte violent, cela signifie répondre positivement à l'une des questions : « Au cours de [période de référence], avez-vous subi... [libellé utilisé dans l'enquête pour qualifier l'atteinte concernée] ? ». À cet égard, il est donc tout autant subjectif de se décrire comme victime dans l'une ou l'autre de ces enquêtes, puisque l'enquêté(e), sans contrôle extérieur, détermine de façon autonome la nature de sa réponse.
- Que les réponses aient un caractère déclaratif et subjectif ne signifie pas que celles-ci soient totalement hétérogènes d'un répondant à l'autre. En effet, si subjectivité il y a, celle-ci existe dans toute enquête déclarative et doit être traitée, dans la construction du questionnaire, par un effort de clarté des questions (pas trop longues, exprimées dans un vocabulaire simple, avec si besoin une aide à la réponse...) : plus celles-ci sont explicites dans leur libellé, meilleures sont les chances de pouvoir collecter des réponses homogènes, d'un individu à l'autre, c'est-à-dire recouvrant, au-delà de la diversité des cas personnels, des faits de même nature. Une « gifle » n'a sans doute pas le même sens pour tous, mais parler de « gifles », de « coups » ou d'autres « brutalités physiques » accroît les chances d'être entendu d'une manière plus égale que si l'on parle de « violences » ou d'« agression physique ». A ce titre, on peut d'ailleurs mettre au crédit de l'ENVEFF une plus grande univocité des questions que celles que contiennent les enquêtes de victimation telles qu'elles ont pris place jusqu'en janvier 2007. Une plus grande univocité, gage d'un recueil d'informations moins subjectives.

Menée par téléphone dans des conditions méthodologiques scrupuleuses également du point de vue du protocole de collecte<sup>16</sup>, l'ENVEFF a en outre introduit, toujours de manière novatrice par rapport

---

<sup>15</sup> *Id.*, p. 16.

aux enquêtes de victimation, un questionnaire portant sur la santé des enquêtées. Dans l'ENVEFF, la santé est envisagée à la fois sous l'angle usuel des enquêtes statistiques généralistes portant sur la santé (recours, consommation de soins et de médicaments des douze derniers mois...), fait l'objet d'informations en rapport direct potentiel avec des violences subies (traumatologie), de questions sur les comportements sexuels et les prises de risques éventuellement associées, la consommation de tabac, d'alcool et de drogues illicites, et le domaine de la santé mentale est traité essentiellement à travers le questionnaire standardisé GHQ-12 (*General Health Questionnaire*, version en 12 questions).

Là encore, par rapport aux enquêtes de victimation, l'ENVEFF introduit une nouveauté radicale : par nature non intéressées aux questions de santé, ces dernières ne développent en effet ce qui a trait à la santé des personnes qu'en termes de rapports directs avec leur statut de victimes (arrêts de travail, incapacités totales de travail, blessures, consultations ou hospitalisations *consécutives aux violences subies*...). En explorant plus largement le domaine de la santé, l'ENVEFF permet de traiter celle-ci en tant que contexte des violences et de s'interroger, à partir de corrélations statistiques entre violences subies et état de santé, sur les possibles relations de causes à effets entre les deux dimensions.

### **1.3. Les relations entre violences subies et état de santé des femmes et des hommes, dans le contexte des événements difficiles vécus : l'apport d'Événements de vie et santé (EVS)**

L'ENVEFF limitait son propos aux violences exercées sur la population féminine, considérées comme objet prioritaire lorsque le champ à explorer était pour ainsi dire vierge de connaissances. Quelques années plus tard et forte justement des jalons posés par l'ENVEFF, l'enquête Événements de vie et santé<sup>17</sup>, en particulier pour pousser dans toute leur logique les recommandations de l'OMS (Krug, *et al.*, 2002), trouve l'une de ses raisons d'être dans l'idée qu'une enquête statistique, pour établir *en population générale* la nature des relations entre violences subies et santé, doit interroger tant la population féminine que masculine.

Si, au premier abord, EVS marche dans les pas de l'ENVEFF, c'est d'abord en vertu de l'évidence selon laquelle cette enquête sur les violences envers les femmes constitue une première. À ce titre, il apparaissait utile de ne pas faire table rase des acquis constitués par cette expérience. Autrement dit, lorsque cela était compatible avec les objectifs prioritaires d'EVS, il semblait judicieux de faire effort pour rendre le plus possible comparables les outils de recueil des données. C'est ce qui explique que le libellé de plusieurs questions incluses dans le questionnaire d'EVS pour interroger sur l'occurrence des événements violents soit, tel quel, repris de l'ENVEFF. Et de manière générale, tout acte de violence fait l'objet, dans EVS comme dans l'ENVEFF, de formulations explicites et concrètes quant aux actes concernés. Autrement dit, il n'est jamais question de « violence » ou d'« agression ».

Sur le fond, la parenté entre EVS et l'ENVEFF réside aussi dans une commune définition du concept de violence : définie *a priori* comme atteinte à l'intégrité de la personne, emprise d'un ou plusieurs agresseurs sur leur(s) victime(s), la violence est par conséquent placée dans un registre très différent de celui des enquêtes de victimation, loin des catégories de crime ou de délit.

Mais EVS se différencie toutefois plus largement de l'ENVEFF que par le seul fait qu'elle interroge des femmes *et* des hommes. Plusieurs aspects, de contenu ou de méthode, lui donnent en effet un profil spécifique :

- L'étendue des violences intégrées à part entière dans le questionnaire d'EVS est tout d'abord plus grande que celle que couvre l'ENVEFF. Ici, en effet, les atteintes aux biens, même non associées à des atteintes directement perpétrées sur les victimes, font aussi partie des thèmes d'analyse. L'hypothèse, *ex ante*, était de pousser jusqu'au bout la notion d'atteinte à « l'intégrité de la personne ». Il s'agissait en tout cas de pouvoir tester si, même en l'absence d'agression immédiatement

---

<sup>16</sup> On ne revient pas sur des aspects qui seraient ici hors-sujet mais qui concourent à la qualité des données de l'ENVEFF : liste de numéros de téléphone incluant des numéros en liste rouge, suivi quotidien assuré par l'équipe de recherche autour des conditions de passation par l'équipe d'enquêtrices...

<sup>17</sup> L'enquête EVS rassemble les réponses données par 10 000 personnes, hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans et résidant en France en ménages ordinaires. Le protocole de collecte prévoit un entretien pour partie mené en face-à-face (santé, événements difficiles au cours de la vie, violences subies) et en mode auto-administré par ordinateur avec interface audio (comportements sexuels, consommation d'alcool, de drogues illicites et question complémentaire sur les violences sexuelles les plus graves).

- exercée sur la personne, celle-ci rapportait également des conséquences (et de quels ordres ?) autres que limitées aux aspects matériels de l'acte de prédation subi.
- Toujours en matière de contenu, l'enquête EVS permet d'analyser l'état de santé de manière plus approfondie. Le module santé d'EVS couvre en effet des aspects similaires à ceux qu'explorent les questions « santé » de l'ENVEFF mais prend, en face-à-face (vs une passation téléphonique), plus de temps pour les détailler<sup>18</sup>. De plus, le questionnaire standardisé de santé mentale utilisé (modules ou questions-filtres d'une version du Mini International Neuropsychiatric Interview – MINI – appuyée sur le DSM-IV dans EVS, vs GHQ-12 dans l'ENVEFF), est susceptible de produire une information plus proche d'un diagnostic, sur certaines pathologies. Cela signifie, en termes d'interprétation des données, que les personnes identifiées par le questionnaire comme dépressives, par exemple, présentent un état de santé relevant à coup sûr d'une réalité autre qu'un simple manque d'entrain passager. Enfin, l'état de santé tel que le questionnaire d'EVS permet de le connaître est abordé sous l'angle biographique. Presque toujours, les faits sont établis en même temps que la possibilité d'en dater l'occurrence ou la durée, à l'échelle de la vie entière de la personne interrogée.
  - Cette remarque rejoint un aspect général, transversal à l'intégralité du questionnaire d'EVS : les situations ou les événements que l'enquête est soucieuse de repérer sont généralement interrogés dans une perspective biographique. Sans qu'il soit question d'effectuer un recueil de données à caractère ouvert et narratif (voir par différence l'enquête Biographies et entourage), les situations ou événements rapportés sont rattachés, sinon toujours par une date exacte, du moins au minimum à une grande période de la vie : enfance (de 0 à 9 ans), adolescence (10 à 19 ans) ou âge adulte (20 ans ou plus). Cette caractéristique, qui constitue une spécificité forte de l'enquête, n'englobe pas « en général » les événements de la vie, mais concentre ses efforts sur l'identification et la datation des événements difficiles qui peuvent émailler le parcours biographique (suicides et tentatives de suicide, maladies graves, décès... parmi les proches, graves carences affectives, privations matérielles graves, tentatives de suicide de l'enquêté(e) lui (elle)-même...).
  - Du point de vue des méthodes de collecte utilisées, EVS a mis en œuvre un protocole d'enquête nouveau par certains aspects, soucieux de s'adapter du mieux possible à la sensibilité des thèmes abordés. Parler de sensibilité en général à propos de cette enquête, c'est faire référence à des problèmes d'ordres très divers, qu'il a été nécessaire de prendre en compte par des méthodes spécifiques. Les problèmes en cause sont d'abord d'ordre éthique ou se trouvent à la frontière des questions éthiques et juridiques : comment ne pas imposer un entretien trop intrusif, irrespectueux de l'intimité des répondants ? Comment rester dans le cadre d'une enquête statistique et ne pas contraindre les enquêteurs à sortir de leur cadre professionnel<sup>19</sup>, alors que l'on prend la responsabilité de raviver des événements douloureux qui peuvent, après l'entretien réalisé pour l'EVS, décider ceux qui les ont vécus à y donner une suite (judiciaire, par exemple) ? Et comment concilier ces objectifs éthiques et les contraintes juridiques qui y sont associées tout en parvenant à atteindre l'efficacité souhaitable dans toute enquête statistique ? Autrement dit, comment faire en sorte que les chances de voir les entretiens se dérouler de bout en bout dans de bonnes conditions soient maximales, pour que les données soient de qualité ? En particulier, le fait d'aborder certains sujets connus comme sources de découragement possible de la bonne volonté ou de la sincérité des répondants requiert la mise en place d'un protocole d'interrogation particulièrement scrupuleux en termes de confidentialité. C'est ce souci qui a motivé l'élaboration d'un

<sup>18</sup> Trois exemples parmi de nombreux autres : la consommation de tabac, les consommations de soins sur douze mois, les maladies chroniques.

<sup>19</sup> Les enquêteurs peuvent en effet être pris dans les possibles et délicates contradictions, à la fois morales et juridiques, entre d'une part le secret professionnel défini par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal (aucune obligation de dénonciation des crimes et délits), d'autre part l'article 223-6 du code pénal sur la non-assistance à personne en danger (situation possible dans tout cas d'enquête en face-à-face mais pas plus probable pour EVS) et surtout l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale qui dispose que « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

questionnaire auto-administré par ordinateur avec interface audio (méthode audio-CASI) portant sur les comportements sexuels, la consommation d'alcool ou de drogues illicites et comportant une question de « rattrapage » sur les attouchements, rapports sexuels forcés ou tentatives de rapports sexuels forcés.

#### **1.4. Le nouveau départ des enquêtes de victimation**

Les enquêtes de victimation, initiées par l'enquête pilotée par le CESDIP en 1984-1985, ont attendu 1996 et le développement de la partie variable des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (« enquêtes PCV » ou « EPCV ») de l'INSEE pour progresser. À partir de cette date, un questionnaire a permis d'interroger les répondants des enquêtes PCV sur leur sécurité, leur insécurité, leur sentiment d'insécurité ou leur préoccupation pour la sécurité, et sur diverses agressions dont ils pouvaient avoir fait l'objet dans les deux ans tout juste écoulés.

Cependant, jusqu'en 2004 (à l'exception de l'édition de 1999 qui a résulté de l'association entre l'INSEE et l'Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure – IHESI – et a renforcé la part consacrée à l'exploration de la victimation), les questionnaires de ces enquêtes sont restés orientés vers la connaissance des conditions de vie en général, en abordant ce qui a trait à la sécurité des ménages comme un élément parmi d'autres de leur cadre de vie.

À partir de 2005, une transition dans le dispositif s'est mise en place, toujours par une collaboration entre l'Institut national des Hautes Études de Sécurité (INHES, organisme successeur de l'IHESI qui abrite l'Observatoire national de la délinquance – OND –) et l'INSEE, dans un contexte où les résultats de l'ENVEFF et le montage d'EVS apportaient des éléments de réflexion nouveaux. Les enquêtes PCV se doublent alors d'une enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), dont le questionnaire couvre un champ élargi de la victimation et de l'insécurité, sur un échantillon de taille accrue. Après un approfondissement du questionnaire en 2006, l'enquête de 2007 inaugure un dispositif (déjà reproduit en 2008) destiné à être répété plusieurs années de suite, qui s'inspire largement de l'enquête de victimation britannique, le *British Crime Survey* (BCS). Dans cette nouvelle configuration d'enquête, en particulier, la notion d'agression fait l'objet d'une réflexion plus approfondie puisque, pour la première fois, les différents types d'atteintes à la personne sont différenciés et développés dans le questionnaire (vols avec violence ou menace, vols sans violence, violences physiques, menaces, insultes ou injures, violences sexuelles). De plus, à l'instar des méthodes (nouvelles en France) utilisées pour Événements de vie et santé, CVS se dote, à partir de 2007, d'un protocole de collecte plus confidentiel et, à ce titre, mieux adapté au recueil des déclarations les plus difficiles des victimes : les réponses à propos d'atteintes physiques commises par une personne résidant à la date de l'enquête avec l'enquêté(e), ainsi qu'à propos d'atteintes sexuelles (tous auteurs confondus, c'est-à-dire corésidents ou non avec leur victime à la date de l'enquête), font l'objet d'une interrogation auto-administrée par ordinateur<sup>20</sup>.

C'est ce nouveau dispositif d'enquête qui permet d'obtenir, dans le rapport 2008 de l'OND, des résultats qui cumulent les données des enquêtes CVS 2007 et 2008. Ce sont ainsi les faits de violences que déclarent avoir subi 22 000 personnes âgées de 18 à 60 ans sur les années 2006 et 2007 qui peuvent être analysés dans des conditions méthodologiques plus satisfaisantes que jamais auparavant dans une enquête de victimation en France, à la fois du fait de la taille de l'échantillon mobilisé et des meilleures conditions de passation du questionnaire.

Tout en restant à part entière des enquêtes de victimation, à ce titre fondamentalement appuyées sur les définitions normées de ce qui constitue un crime ou un délit, les récentes enquêtes Cadre de vie et sécurité affinent les méthodes et permettent de produire des résultats jusque-là inaccessibles par ce dispositif statistique en matière de violences conjugales ou exercées dans la sphère domestique.

#### **1.5. D'autres éléments de comparaison : Contexte de la sexualité en France et le Baromètre santé**

La progression des connaissances statistiques dans le domaine des violences, ces dernières années, provient également de sources qui n'en font pas leur objet premier, mais qui intègrent les violences interpersonnelles (certaines d'entre elles, en tout cas) au propos plus large de leur analyse.

---

<sup>20</sup> Procédé audio-CASI avec possible interrogation dans une autre langue que le français pour les personnes ne le comprenant pas avec une aisance suffisante : arabe, turc et allemand dans l'enquête de janvier 2007.

C'est ainsi que le Baromètre santé ou Contexte de la sexualité en France (CSF), réédition en 2005-2006 de l'enquête Analyse du comportement sexuel des Français (ACSF), procurent également matière à comparaisons.

Sans entrer ici dans une présentation détaillée de ces enquêtes, il importe de rendre compte de la manière dont les violences y trouvent leur place. Nous cherchons à mettre en perspective les résultats produits par les différentes sources ; aussi n'est-ce que sous un angle forcément restreint que nous parlerons de ces deux enquêtes, d'autant plus restreint que leur objet central réside ailleurs que dans le sujet « violences ».

L'objet des éditions successives des Baromètres santé<sup>21</sup> est de cerner les connaissances et les comportements en matière de santé des personnes de 12 à 75 ans résidant en France. La problématique est donc bien plus large et orientée, en accord avec la vocation de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) responsable de cette enquête, vers la prévention sanitaire. Dans ce cadre et si l'on en croit l'introduction au sujet proposée par Hugues Lagrange dans l'avant-dernière édition du Baromètre, les violences sont traitées « *en liaison avec d'autres situations vécues ou des actes impliquant des risques pour la santé : les tentatives de suicide et les usages de drogues licites ou illicites, et le cas échéant, des transgressions des normes comme l'absentéisme scolaire* »<sup>22</sup>. En ce sens et parce qu'il est aussi question de violences exercées (et pas seulement subies) par les personnes interrogées, on peut dire que l'approche du thème est assez voisine dans le Baromètre santé de celle que développent les enquêtes centrées sur les populations les plus jeunes, telles qu'ESPAD, comme nous l'avons vu plus haut. Le déroulement même du questionnaire donne aux enquêtés des indices de ce parti pris puisque, en 2000, le module « violences » du questionnaire était placé entre les thèmes « suicide » et « sexualité, contraception, MST » et, en 2005, entre « sexualité, contraception » et « produits illicites ».

Par ailleurs, les questions interrogeant les répondants au Baromètre sur le sujet des violences, rapides, ne couvrent que les atteintes physiques et sexuelles. Les premières sont désignées par le fait d'avoir été « frappé(e) ou blessé(e) physiquement », les secondes sont englobées dans les « rapports sexuels forcés », ensuite déclinés en « attouchements », « tentatives de rapports forcés » et « rapports forcés ».

L'enquête CSF<sup>23</sup>, quant à elle, en parfaite cohérence avec la thématique générale qui la gouverne, ne traite, en matière de violences interpersonnelles, que de celles qui présentent un caractère sexuel : conversations ou appels téléphoniques à caractère pornographique, attouchements sexuels, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports sexuels forcés. Cette enquête a manifesté un effort particulier pour se doter de la meilleure comparabilité possible avec l'ENVEFF sur les violences sexuelles et les circonstances qui les entourent. Avec un mode de passation (téléphonique) identique, plusieurs conditions sont donc réunies pour mettre en parallèle les résultats de ces deux enquêtes, dans des analyses qui évidemment raisonnent à champ de population égal (à savoir les femmes âgées de 20 à 59 ans, population plus restreinte interrogée par l'ENVEFF).

Il faut d'ores et déjà se souvenir, toutefois, que l'objectif central de l'enquête CSF est sensiblement différent de celui de l'ENVEFF : là où l'enquêté(e) de CSF, orienté(e) vers une reconstitution de sa biographie affective et sexuelle, n'est interrogé(e) à propos d'éventuelles violences sexuelles subies qu'en fin d'entretien, l'ENVEFF, sans négliger les aspects biographiques, développe néanmoins très essentiellement son propos sur l'ensemble des situations de victimation, leur contexte et leurs conséquences.

---

<sup>21</sup> Le Baromètre santé 2005 est une enquête téléphonique à laquelle ont répondu environ 30 000 femmes et hommes âgés de 12 à 75 ans, disposant soit d'une ligne téléphonique fixe (liste blanche ou orange, 26 000 enquêtés) soit d'un abonnement téléphonique exclusif à une ligne de portable (4 000 enquêtés). Les questions posées sur la sexualité et les violences sexuelles ne s'adressent qu'aux 15-75 ans, du fait de l'âge légal de la majorité sexuelle.

Beck F., Guilbert P., Gautier A. (sous la direction de), 2007.

<sup>22</sup> Lagrange H., 2001, p. 191.

<sup>23</sup> CSF a été réalisée par téléphone en 2005-2006 auprès de 12 364 personnes âgées de 18 à 69 ans, avec une surreprésentation des moins de 25 ans et, dans une moindre mesure, des moins de 40 ans. Les répondants disposent d'une ligne téléphonique fixe, sur liste blanche, orange ou rouge (22% de répondants dans ce dernier cas) ou d'un abonnement téléphonique exclusivement portable (2% des enquêtés environ).

## 2. Mettre en perspective les concordances et discordances existant entre les résultats fournis par ces sources

### 2.1. Centrer les comparaisons sur trois types de violences interpersonnelles : violences physiques, sexuelles et psychologiques

Un travail de comparaison tous azimuts entre toutes de ces enquêtes, qui porterait à la fois sur l'ensemble des aspects méthodologiques impliqués et l'ensemble des résultats produits, peut bien évidemment faire sens. L'ampleur de la tâche dépasse néanmoins le cadre du présent travail et, surtout, il existe des points critiques autour desquels il apparaît plus pertinent de centrer l'analyse, en première approche tout du moins.

Il apparaît ainsi prioritaire de concentrer les efforts de comparaison sur les violences interpersonnelles, et plus particulièrement sur certaines d'entre elles : celles qui recouvrent les atteintes à caractère physique, sexuel et psychologique.

Limiter l'analyse aux violences interpersonnelles et, parmi celles-ci, à ces trois types de violences en particulier, est motivé par plusieurs raisons :

- Tout d'abord, la plus grande nouveauté introduite dans l'analyse statistique des violences dans le sillage de l'ENVEFF réside dans le domaine des violences interpersonnelles, les moins explorées jusque-là, dans le cadre d'enquêtes de victimation qui restaient surtout préoccupées de détailler les différentes catégories d'actes de prédation. C'est dans l'approche des violences interpersonnelles que certaines enquêtes de victimation réalisées à l'étranger et que, pour la France, l'ENVEFF puis EVS ont été suivies d'évolutions substantielles dans le contenu et les méthodes des enquêtes de victimation françaises. C'est donc aussi là qu'il y a aujourd'hui le plus matière à comparaisons et discussion.
- En particulier, les atteintes psychologiques sont retenues ici parce que c'est surtout en cette matière que l'ENVEFF a fait œuvre pionnière. Recelant au premier abord des événements présentant des degrés de gravité très divers (comme c'est aussi le cas des violences verbales), ces actes tendent cependant à être très répétés, sur de courtes périodes, pour une victime donnée<sup>24</sup>... d'où l'hypothèse d'une gravité potentielle atteinte par le cumul. On ne peut en outre négliger que les résultats de l'ENVEFF ont permis de mettre en valeur l'importante participation des pressions psychologiques aux violences conjugales, au sein d'un tout qui inclut aussi d'autres formes de violences interpersonnelles. Enfin, EVS montre que, lorsqu'un seul type de violence est rapporté pour les vingt-quatre mois précédant l'enquête (atteintes aux biens comprises), quatre fois sur dix il s'agit de violences psychologiques.
- Les violences verbales pourraient, à part entière, faire l'objet de comparaisons entre les sources récentes disponibles. On s'autorisera toutefois ici à ne pas les traiter pour elles-mêmes, en considérant que ce sont à plusieurs titres des atteintes « d'accompagnement » des autres types de violences interpersonnelles : les personnes subissant des actes violents à caractère physique, sexuel ou psychologique sont fréquemment exposées, *en même temps* qu'à ces brutalités d'ordres divers, à des insultes, injures ou menaces verbales (coups avec insultes, menaces verbales visant, pour l'agresseur, à permettre d'exercer des contraintes sexuelles, dénigrements assortis de menaces verbales...). Plus largement, les personnes exposées à des violences physiques, sexuelles ou psychologiques sont également caractérisées par une exposition aux violences verbales supérieure à la moyenne<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Cavalin C., 2007, p. 5.

<sup>25</sup> Cavalin C., 2007, p. 6.

## 2.2. Enjeux et points d'ancrage des comparaisons : comparer des taux de victimation, mais pas seulement

Le premier et plus visible élément de divergence ou de convergence possible entre les sources réside évidemment dans le pourcentage de la population concernée par les phénomènes mesurés : ces différentes enquêtes s'accordent-elles dans leur compte du nombre de victimes en population générale ?

Nous proposerons des réponses à cette question en détaillant le cas des violences sexuelles. Mais il importe, avant cela, de bien comprendre que les enjeux sont beaucoup plus divers que de pure comparaison de niveaux bruts de victimation.

### 2.2.1. Comparer : oui, mais à libellé de question identique

Une chose est d'admettre le principe selon lequel dire « agression » ou « violence » dans une question ne revient pas au même, pour la perception qu'en ont les enquêtés, que de nommer par des qualificatifs concrets la nature des actes en cause.

Mais il est sensiblement différent de pouvoir *prendre l'exacte mesure des écarts que les variations entre deux formulations peuvent engendrer*. Un des meilleurs exemples qui nous est offert pour le faire est la comparaison des deux premières éditions (janvier 2005 et janvier 2006) de l'enquête CVS, alors extension des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'INSEE. Cyril Rizk et Julie Boé, à l'OND, proposent des interprétations en la matière<sup>26</sup>, à propos des aléas qu'a subis dans cette enquête la notion d'agression, du fait d'une formulation instable de la question concernée.

En janvier-février 2005, la formulation initialement prévue dans le questionnaire était la suivante : « *Nous revenons sur les questions de sécurité, mais en abordant maintenant des questions qui vous concernent personnellement et en particulier les agressions ou les violences, même verbales auxquelles vous avez peut-être été confronté(e). En 2003 ou 2004, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violences, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?* ». Au cours de la phase de test de l'enquête comme lors de sa collecte, il est apparu que certains enquêteurs ressentaient le besoin d'alléger le texte soumis au jugement des répondants, alors menacés de lassitude. Il a été laissé au libre-arbitre des enquêteurs de poser la question sur les agressions en la faisant *ou non* précéder de sa phrase introductive. Par conséquent, il est certain que le caractère devenu facultatif de cette phrase a, dans de nombreux cas, abouti à ce que les expressions « agressions » ou « actes de violences » soient totalement dépourvues de contenu explicite, les atteintes verbales n'étant pas convoquées à titre d'illustrations concrètes du propos.

Pour remédier à ce flottement de l'outil de collecte, le questionnaire de janvier-février 2006 a choisi de remédier à la lourdeur ressentie par les enquêteurs (poser une question sans propos introductif), mais en intégrant dans la question elle-même tous les éléments jugés ni accessoires ni facultatifs. La question est alors devenue : « *En 2004 ou 2005, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violences, même verbaux, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?* ». La comparaison des résultats des deux éditions de l'enquête prouve que « *cette modification de formulation a grandement pesé sur les réponses des enquêtés* »<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> Rizk C., Boé J., 2006, p. III-V.

<sup>27</sup> *Id.*, p. IV.

Pour résumer :

Tableau 1

**« Agressions » ou « actes de violences » subis par les personnes âgées de 14 ans et plus en 2004 et 2005, et nature de l'agression la plus récente (en %)**

Agressions et actes de violences...	... en 2004 (enquête janvier-février 2005)	... en 2005 (enquête janvier-février 2006)
Personnes ayant déclaré au moins une agression subie...	4,9	7,8
... dont victimes d'injures ou de menaces	2,9	5,6
... dont victimes de violences physiques (accompagnant ou non un vol)	1,8	1,7
Personnes ayant déclaré n'avoir pas été agressées...	95,1	92,2
Ensemble des 14 ans et plus	100	100

Lecture : 4,9% des personnes des personnes de 14 ans et plus ont déclaré en 2005 avoir subi en 2004 au moins un acte de violence ou une agression.

Champ : personnes âgées de 14 ans et plus résidant en ménages ordinaires.

Sources : INSEE, enquêtes PCV et CVS, 2005 et 2006<sup>28</sup>.

La presque totalité de l'augmentation du nombre de victimes d'« agressions », entre 2004 et 2005, est imputable au fort accroissement des déclarations de violences verbales. La stabilité des agressions comportant une dimension physique, dans un contexte où, plus largement, le taux global d'agressions demeure également stable entre 1998 et 2004, permet d'isoler le seul effet du libellé de la question posée.

Une autre manière de conclure est de dire qu'il n'y a pas davantage de victimes de violences verbales en 2005 qu'en 2004, mais qu'on les compte mieux ou, en tout cas, de manière explicite et plus univoque. Et qu'on aurait probablement (hypothèse invérifiable) pu les compter déjà pour l'année 2004 si la question posée en janvier-février 2005 avait explicitement intégré la dimension « violences verbales ».

Cet exemple est presque un cas d'école qui invite, à défaut de toujours pouvoir mesurer le pur impact d'un écart de libellés entre deux questions, du moins à bien mettre en regard la manière dont les actes de violence sont décrits dans les résultats que l'on compare.

### 2.2.2. Décrire les actes violents en termes « concrets » : oui, mais jusqu'où ?

Les violences psychologiques constituent un bon exemple pour illustrer que le parti pris qui consiste à dire par des mots très explicites la nature des gestes violents désignés par une question doit également être manipulé avec précaution.

De toute évidence, dire « violences psychologiques » dans un questionnaire en espérant être compris de manière homogène (ou compris, tout simplement !) par des milliers de répondants, est tout à fait voué à l'échec. Sur ce type de violences, par conséquent, apparaît la nécessité de trouver des formulations désignant explicitement des gestes ou des attitudes concrets, porteurs d'une telle violence. Mais, tout aussi évidemment, il semble difficile ou même vain d'essayer, en une seule question, si explicite soit-elle, de rassembler tout ce qui pourrait suffire à contenir la violence psychologique.

Vouloir décliner par des illustrations claires les formes diverses que peuvent prendre les atteintes violentes de nature psychologique, c'est donc être contraint de poser plusieurs questions, chacune d'entre elles ayant pour mission de couvrir une forme de situation particulière.

Inévitablement, alors, il faut prendre garde, tout en veillant à appliquer le principe acquis d'un développement suffisant et suffisamment explicite des actes incriminés, à ne pas multiplier à l'infini les questions posées. Plus les questions seront nombreuses, en effet, plus l'effectif de personnes que l'on

<sup>28</sup> *Id.*, p. 2. Résultats extraits du tableau 1 (plus détaillé).

pourra, dans l'exploitation des données, déclarer « victimes de violences psychologiques » sera important.

De la même manière que l'inclusion explicite des atteintes verbales dans la question portant sur les « agressions », dans l'enquête de victimation de janvier-février 2006, la multiplication des questions identifiant finement des sous-catégories de violences a pour effet d'accroître le nombre de victimes de ces actes. On ne peut pas dire que les questions créent de toutes pièces une réalité qui n'existe pas, qu'il s'agisse d'un pur artefact statistique. Mais on comprend que les taux de victimation que l'on se donne les moyens de produire sont si dépendants des outils que l'on a forgés qu'il faut lire ces résultats avec prudence (pas question de dire : « LA violence psychologique touche x% de personnes » !) et toujours permettre à ceux qui en prennent connaissance de savoir comment ils ont été construits, ce qu'ils recouvrent (quels actes, exactement, et sous quels libellés, ont-ils été soumis à l'appréciation des enquêtés ?).

Dans EVS par exemple, sept catégories d'atteintes psychologiques différentes ont été questionnées, pour la plupart inspirées de questions posées dans l'ENVEFF. Deux d'entre elles concernent un nombre beaucoup plus grand de victimes que les cinq autres (11% des 18-75 ans dans chacun des deux cas)<sup>29</sup> : d'une part, le fait de subir des dénigrement, des critiques injustes à propos de son apparence physique, de ses idées ou de ce que l'on a fait, d'autre part le fait d'avoir reçu des appels téléphoniques malveillants (y compris lorsque personne ne parlait) ou des courriers de cette même nature. Or, les populations victimes de ces deux atteintes se recoupent assez peu, si bien que la réalité « avoir été victime de violences psychologiques », si on n'y inclut que ces deux catégories d'actes, concerne 20% de la population des 18-75 ans. Avoir posé cinq questions de plus, sur cinq autres natures d'atteintes psychologiques, aboutit au résultat de 27% de victimes dans la population de référence.

Tableau 2

**Atteintes relevant des violences psychologiques, déclarées pour la période de deux ans précédant l'enquête EVS (en % des 18-75 ans résidant hors institution)**

	Taux de victimes déclarées
« Est-il arrivé que quelqu'un émette à votre propos des critiques injustes, répétées, c'est-à-dire dénigre ou dévalorise votre apparence physique, votre tenue vestimentaire, vos idées, ce que vous avez fait... ? »	11
« Vous est-il arrivé de recevoir des appels téléphoniques malveillants, y compris si personne ne parlait, ou des lettres malveillantes ? »	11
Au moins l'une de ces deux catégories d'atteintes	20
Au moins l'une des sept catégories d'atteintes psychologiques incluses dans le questionnaire d'EVS	27

Lecture : 11% des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménage ordinaire ont déclaré avoir subi des dénigrement, des critiques injustes à propos de leur apparence, de leurs idées ou de leurs actes.

Champ : 18-75 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : EVS, DREES, 2005-2006.

Il serait aisé de formuler de nombreuses autres questions, encore, et de savoir par avance que le résultat agrégé de 27% se trouverait haussé, du fait du simple ajout des questions.

Rien ne permet de dire catégoriquement où se situe le juste équilibre entre des questions trop synthétiques, allusives, implicites, chargées potentiellement de polysémie pour des publics différents et un luxe de détails concrets qui deviendrait excessif. C'est donc sur l'interprétation *analytique* des résultats qu'il faut faire porter la réflexion et être vigilant lorsque l'on compare les enquêtes.

<sup>29</sup> Pour le détail des taux de victimation, catégorie par catégorie, au sein des violences de type « psychologique », voir : Cavalin C., 2007, p. 4.

### 2.2.3. Agréger les résultats (faux procès et vrais débats) : oui, mais avec un mode d'emploi très lisible

Il était déjà question d'agrégation des résultats, à propos des violences psychologiques traitées ci-dessus. La question posée était de savoir à quel point l'on peut s'autoriser à diviser en catégories fines un phénomène que l'on cherche à mesurer. *In fine* c'est bien ce phénomène-là, conçu comme un tout (« les violences psychologiques ») dont on souhaite pouvoir rendre compte. Cela conduit à produire un résultat agrégé.

Le problème posé maintenant est un peu différent, *lorsqu'il s'agit de proposer des indicateurs très synthétiques*, permettant de mesurer des phénomènes dont on souhaite restituer à la fois l'intensité et le caractère complexe (global et multiforme). Dans le champ de la mesure statistique des violences, *les violences conjugales* offrent un terrain de discussion de cet ordre.

Le débat à ce sujet a d'abord été animé par la violente polémique déclenchée par Hervé le Bras et Marcela Iacub<sup>30</sup>, à propos de la publication des résultats de l'ENVEFF. A propos de cette polémique, il faut préciser qu'elle engage bien autre chose qu'un débat scientifique, en plaçant les échanges d'emblée dans un domaine idéologique. Il ne s'agit donc pas ici de se saisir des arguments développés par ces auteurs pour entrer sur ce terrain, mais de les prendre comme utile prétexte à débattre de problèmes de méthode : à partir du faux procès ou du procès d'intention que, de manière répétée, Marcela Iacub et Hervé le Bras adressent à l'équipe de recherche de l'ENVEFF, l'occasion est offerte de soulever de vraies questions autour des méthodes d'exploitation des données d'enquêtes statistiques. Une lecture critique des arguments formulés par ces auteurs permet d'identifier des enjeux méthodologiques importants autour de la légitimité à produire des indicateurs très synthétiques.

À un tout autre niveau de débat, la conduite de l'enquête Cadre de vie et sécurité sous la forme qu'elle a prise depuis janvier 2007 ouvre la réflexion sur les progrès et les limites des outils qui permettent aujourd'hui de connaître les violences conjugales ou, plus largement, celles qui sont exercées dans la sphère domestique.

Le passage qui suit permet de développer successivement ces deux aspects de l'analyse (le second beaucoup plus rapidement).

Sur le fond, Marcela Iacub et Hervé le Bras s'opposent frontalement et globalement aux méthodes et aux résultats de l'ENVEFF. On peut se contenter de résumer ici le nœud du conflit en rappelant que les deux auteurs reprochent à l'ENVEFF de développer une forme de « *féminisme victimiste* », reposant sur des « *postulats de philosophie politique* »<sup>31</sup> très contestables. En dernier ressort, le profond désaccord qu'ils expriment réside dans le sens à donner aux rapports sociaux de sexe mais aussi, pour tout travail en sciences sociales, dans la légitimité à se poser comme producteur de normes ou comme contributeur possible à la production de normes nouvelles (juridiques, en l'occurrence)<sup>32</sup>.

Ces conclusions, de radical désaccord, sont construites en particulier à partir d'une critique plus ponctuelle de la manière dont l'ENVEFF adopte trop volontiers, dans les agrégats proposés, « *la recette bien connue du pâté d'alouette et de cheval* », autrement dit, de « *l'amalgame* »<sup>33</sup>. Les indicateurs synthétiques visés, que tentent de déconstruire les auteurs, sont l'indice global de harcèlement sexuel dans l'espace public, la définition du harcèlement moral dans le couple et l'indice global de violence conjugale.

Reprenons la construction de ce dernier pour réfléchir à la pertinence et aux limites du degré d'agrégation des résultats, lorsqu'on cherche à saisir la complexité du phénomène « violences conjugales ». L'indicateur global de violences conjugales<sup>34</sup> synthétise les réponses aux vingt-deux questions sur les actes de violence conjugale subis au cours des douze mois précédant l'enquête. L'idée est de produire une échelle, un score qui mesure les violences déclarées par les femmes victimes de leurs conjoint(e)s, en se fondant sur la prise en compte des cumuls d'atteintes de natures différentes et de la fréquence de chacune de celles-ci. Un effort particulier consiste à privilégier, à un

<sup>30</sup> Iacub M., Le Bras H., 2003.

<sup>31</sup> *Id.*, p. 112 et 114.

<sup>32</sup> *Id.*, p. 118-119 pour ce dernier aspect.

<sup>33</sup> *Id.*, p. 114 et 117. Cet amalgame est peu à peu précisé au fil de l'article et réside au moins à trois niveaux, pour les auteurs : « *confusion des mots et des choses* », « *confusion des violences physiques et des violences psychiques* », « *confusion entre la sexualité et la violence* ».

<sup>34</sup> Présentation de l'indicateur global de violences conjugales reprise de : Jaspard M., *et al.*, 2003[1], p. 64.

jugement sur la gravité en soi de tel ou tel acte, la prise en compte de la répétition de ceux-ci, qu'ils soient ou non de même nature.

- *L'indicateur vaut 0...*
  - o ... pour les femmes qui ont répondu « non » aux vingt-deux questions portant sur l'occurrence des atteintes
  - o ... et pour celles qui ont rapporté avoir été insultées moins de quatre fois
  - o ... et pour celles qui déclarent avoir subi des atteintes psychologiques « rarement » ou au plus trois de ces atteintes « quelquefois »
- *Il vaut 1...*
  - o ... pour les femmes qui déclarent plus de trois atteintes d'ordre psychologique subies « quelquefois »
  - o ... et pour celles qui rapportent avoir été confrontées « souvent » ou « systématiquement » à une ou plusieurs de ces mêmes atteintes
  - o ... et pour celles qui signalent des insultes ou des injures en quatre occasions ou plus
  - o ... et enfin pour les femmes victimes d'une seule violence physique ou sexuelle (chacun de ces critères à l'exclusive des autres)
- *Il vaut 2* pour les enquêtées qui cumulent deux conditions donnant au score la valeur 1.
- *L'indicateur, enfin, est égal à 3* pour les femmes qui cumulent plus de deux de ces conditions.

Les auteurs désignent ensuite de « grave » le degré d'exposition aux violences conjugales des femmes qui atteignent un résultat de 1 et de « très grave » celui qui correspond à un résultat de 2 ou 3.

Récapitulé par Marcela Iacub et Hervé le Bras, « *l'indice global de violence conjugale est défini comme « avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques et sexuelles »*. Il met par exemple sur le même pied le cas où une fois, au cours d'une dispute, le conjoint « a exigé de savoir avec qui vous étiez », « n'a pas tenu compte de vos opinions » et « a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique » et où plusieurs fois il « a critiqué ce que vous faisiez » – ce qui définit un harcèlement moral pour les auteurs de l'enquête – avec les cas où le conjoint vous a brisé la mâchoire et cinq dents d'un coup de point rageur »<sup>35</sup>. Là où, selon eux, il y a amalgame, frontières brouillées, confusions indues, c'est notamment dans le fait d'additionner comme des quantités homogènes les uns aux autres des faits qui concernent la réalité physique (objectivable, mesurable) et d'autres qui relèvent du domaine psychologique (incommensurable à l'aune de quelque échelle que ce soit) : « *Une violence physique se constate directement. On a un bras cassé ou une balle de 7,65 mm dans le lobe temporal, mais que l'on ressent un choc à la vue d'un homme en train de se déshabiller ou d'une image pornographique n'est pas démontrable ni quantifiable. Les éléments psychologiques ne sont des faits qu'indirectement* ».

La critique des indicateurs globaux calculés à partir des données de l'ENVEFF consiste également à déplorer (surtout à propos de l'indice global de harcèlement sexuel, dans l'article dont nous rendons compte) que les faits additionnés les uns avec les autres mélangent des degrés de gravité beaucoup trop divers : le plus grave côtoie l'anodin, tous les deux sont sommés... et c'est ainsi que « *par un raccourci saisissant, ce qui n'est peut-être qu'une tentative amoureuse maladroite est transformée en une séance contrainte dans un sex-shop* »<sup>36</sup>. C'est la notion de *continuum* entre les violences auxquelles sont exposées les femmes, développée par l'équipe de l'ENVEFF, qui est visée par cette attaque.

Il faut mettre en perspective cette charge contre l'ENVEFF, pour y voir plus clair sur la question de savoir si oui non, à quelles conditions et pour y agglomérer quels résultats on peut s'autoriser à proposer des mesures de facture à la fois complexe et très synthétique :

<sup>35</sup> Iacub M., Le Bras H., *art. cit.*, p. 120. Détail ici, mais une remarque toutefois : la précision « au cours d'une dispute », dans ce passage, est de trop : elle déforme le questionnaire de l'ENVEFF qui a fait l'effort d'identifier l'existence des disputes, de leurs thèmes et de leur fréquence *avant de passer aux questions sur les violences*, pour éviter au maximum les confusions dont les enquêtées pourraient être la proie en la matière. La déclaration de ce que l'ENVEFF définit et comptabilise comme « violences », par conséquent, n'est pas contextualisé (au contraire) dans le cadre de « disputes ». C'est la définition de la violence, par différence avec le conflit (voir 1.2 ci-dessus), qui justifie ce mode d'approche du questionnaire auquel Marcela Iacub et Hervé le Bras ne rendent, par cette référence faite aux situations de dispute, pas justice.

<sup>36</sup> *Id.*, p. 115.

- Que les deux auteurs manifestent leur opposition à voir additionner des réalités selon eux hétérogènes dans un même indice se comprend. À partir du moment où ils jugent que « *le terme de « violence psychologique » [...] constitue l'un des pires amalgames que l'on puisse imaginer* »<sup>37</sup>, il est cohérent qu'ils repoussent en bloc l'indicateur global de violences conjugales. En ayant le tort d'objectiver ce qui ne peut être que subjectif, l'ENVEFF réduirait le psychologique à du physique. Cette conclusion, présentée dans l'article « *Homo mulieri lupus...* », introduit une distorsion qui nous semble absente de l'ENVEFF : cette enquête n'assimile pas les réalités psychologiques à la dimension matérielle, physique, mais se permet d'unir ces deux dimensions sous le dénominateur commun de la violence (là est l'homogénéité). En espérant ne pas trahir le propos de tous les auteurs en cause, il semble que si l'ENVEFF n'éprouve – au contraire – pas d'hésitation à analyser tant des violences « physiques » que « psychologiques », c'est parce que, dans ces deux ordres de réalité, des atteintes à l'intégrité de la personne se manifestent.
- Le refus de Marcela Iacub et Hervé le Bras de reconnaître quelque pertinence à l'indice global de violence conjugale est cohérent avec leur prise de position sur le non-sens de vouloir mesurer des « violences psychologiques ». De même, l'équipe de l'ENVEFF est cohérente avec sa définition initiale de la violence, en agrégeant différents types de violences, toutes étant des violences, mais de natures diverses. (On touche ici du doigt les questions sur lesquelles les deux approches sont totalement irréconciliables, sur les principes).
- Utilisant leur droit de réponse dans le numéro suivant des *Temps modernes*<sup>38</sup>, les auteurs de l'ENVEFF défendent la notion de *continuum*, notamment pertinente selon eux pour décrire les violences dans une relation de couple. Ils précisent que l'agrégation au sein d'un même indicateur de réalités diverses, par leur nature (physique vs psychologique) ou leur gravité (être suivie dans la rue vs être violée), ne crée pas artificiellement des continuités : ils rappellent qu'ils ne souhaitent pas laisser entendre qu'un type de violence donné entraîne inexorablement un autre (des violences psychologiques vers les violences physiques, par exemple), dans un processus fatal d'aggravation, mais que l'étude statistique des violences conjugales a montré que les violences physiques ou sexuelles vont rarement sans violences psychologiques<sup>39</sup>.

Au total, la critique de Marcela Iacub et Hervé le Bras ne serait recevable qu'à la condition d'adhérer, comme ils le défendent eux-mêmes, à des définitions différentes, d'un point de vue philosophique, des rapports sociaux de sexe. Pour ce qui est de la légitimité « technique » et du sens produit par l'indice global de violence conjugale, le lecteur de l'ouvrage de synthèse de l'ENVEFF peut, lorsqu'il le souhaite, se référer à sa définition, à sa décomposition (rappelée ci-dessus), qui permet toujours de rendre lisible ce qui est mesuré : ce que le tandem Iacub-Le Bras dénonce comme « *arbitraire* »<sup>40</sup> relève plutôt de ce qui est conventionnel. Les conventions sur lesquelles l'équipe de l'ENVEFF a déterminé ses choix font l'objet d'un mode d'emploi très lisible, accessible en même temps que la présentation des résultats eux-mêmes.

S'accordant avec l'ENVEFF sur la définition même de la violence, EVS aurait toutes les chances d'essuyer le même genre de critiques que celles qu'exprime le point de vue de Marcela Iacub et Hervé le Bras. EVS, malgré tout (et elle répond en cela à une requête formulée par ces auteurs), se distingue de l'ENVEFF en interrogeant les femmes et les hommes, choisissant ainsi de considérer que la comparaison des atteintes déclarées par les unes et les autres fait sens. Mais on ne peut que rappeler avec regret qu'EVS n'a pas eu la possibilité, pour des raisons juridiques trop contraignantes pour le réseau d'enquêteurs de l'INSEE en 2005-2006, de poser explicitement la question de l'identité de l'agresseur (conjoint ou ex-conjoint, en l'occurrence). Dans l'exploitation des données d'EVS, il est donc possible de faire des hypothèses sur le fait que certaines violences semblent étroitement corrélées à la vie de couple, mais parler formellement de violences conjugales à partir de cette enquête est impossible<sup>41</sup>.

<sup>37</sup> *Id.*, p. 120.

<sup>38</sup> Jaspard M., et al., 2003[2].

<sup>39</sup> *Id.*, p. 188.

<sup>40</sup> Iacub M., Le Bras H., *art. cit.*, p. 122.

<sup>41</sup> Dans EVS, les auteurs de violences ne sont pas nommément désignés mais identifiés comme faisant partie de groupes de personnes : famille, proches, personnes travaillant ou faisant leurs études sur le même lieu que la victime, voisins, autres personnes connues.

Sur des notions comme celle du *continuum* des violences, les précisions apportées au fil du débat ont pu éclaircir des points qui restaient peut-être trop peu explicites au départ, dans la présentation des résultats de l'enquête sur les violences faites aux femmes. Néanmoins, on ne peut pas espérer que la complexité des notions et des indicateurs construits dans l'ENVEFF pour restituer la réalité statistique des violences conjugales puisse être intégrée avec précision dans l'information diffusée au public et, en même temps, vulgarisée par cette large diffusion : c'est ainsi que les 9,5% de femmes de 20 à 59 ans victimes, sur les douze mois écoulés, de violences conjugales *au sens des valeurs 1, 2 et 3 de l'indicateur global de violences conjugales...* sont devenues, dans les médias et pour les politiques, « 10% de femmes victimes en France de violences conjugales ».

De ce qui, à beaucoup d'égards, constitue un faux procès (en tout cas du point de vue de la méthode statistique), est donc ressortie la possibilité de produire de vrais débats. Cette réflexion, après la mise en place d'un nouveau dispositif d'enquêtes de victimation à partir de Cadre de vie et sécurité en janvier 2007, peut se prolonger de quelques remarques ici.

En permettant de recueillir avec un protocole de collecte plus adapté (méthode audio-CASI évoquée ci-dessus) les réponses des enquêtés à propos des violences physiques perpétrées par une personne résidant à la date de l'enquête dans leur ménage ou à propos de l'ensemble des attouchements sexuels et rapports sexuels forcés (ou tentatives), CVS a permis d'avancer considérablement dans la mesure des violences conjugales. Depuis janvier 2007, la formulation de ses questions donne un contenu plus explicite aux violences physiques et sexuelles, une forme enfin moins ambiguë à la notion d'« agression », après les variations et les insuffisances des éditions précédentes des enquêtes de victimation à ce sujet. Après les salutaires efforts pionniers fournis par le CESDIP depuis le milieu des années 1980, d'autres avancées importantes prennent donc place ces dernières années, grâce aux initiatives prises par l'OND.

La possibilité de repérer directement les actes de violence physique et sexuelle commis entre conjoints fournit-elle donc, avec CVS désormais, la source idéale qui permettrait de cerner la réalité complexe des violences conjugales, déclarées tant par les hommes que par les femmes ? À adopter le postulat de Marcela Iacub et Hervé le Bras à propos de l'incommensurabilité des atteintes de nature psychologique, on serait tenté de répondre par l'affirmative. Si toutefois on s'accorde à penser qu'il n'est pas impossible de faire objectiver une réalité vécue par des déclarations qui, quoi qu'on y fasse, restent subjectives, il manque encore à la veine « traditionnelle » des enquêtes de victimation de procurer des données en matière de violences psychologiques. Il n'entre pas dans la vocation naturelle de ces enquêtes, calées sur les catégories de crimes et de délits, rappelons-le, d'explorer ce type de domaine. Mais dans la perspective d'analyse qui est celle des auteurs de l'ENVEFF, l'exploration des violences conjugales, en se limitant aux dimensions physique et sexuelle des atteintes portées entre conjoints, est incomplète à partir des données de CVS.

Là encore, donc, tout réside dans la clarté du mode d'emploi : ne pas interpréter les résultats de CVS comme un éclairage global sur « les violences conjugales », mais sur certains actes violents (physiques et sexuels), au sein du phénomène plus large « violences conjugales ».

#### 2.2.4. Contextualiser les situations de victimation que l'on souhaite repérer : oui, mais peut-être pas dans tous les cas

L'équipe de l'ENVEFF a défini « différentes sphères de la vie »<sup>42</sup> qu'on pourrait qualifier de « sociospatiales », au sens où leur périmètre repose à la fois sur des lieux physiques aux limites objectives *et* sur la nature des relations entre personnes qui prennent place dans ces espaces. À partir de la définition des contours de ces sphères, un parti pris très fort gouverne le déroulement du questionnaire « violences dans les douze mois précédant l'enquête » : toutes les questions qui interrogent sur l'occurrence des actes violents sont contextualisées, c'est-à-dire, en amont, toujours situées dans une sphère donnée. Pour le dire autrement : les insultes ou les injures font par exemple l'objet d'une question spécifique dans chacune des sphères successivement déroulées. Avant chaque série de questions dont fait partie celle qui porte sur les insultes et les injures, l'enquêtée se voit rappeler : « *Nous allons maintenant parler de faits qui ont pu vous arriver au cours des 12 derniers mois dans la rue, les transports en commun, les lieux publics [...] / dans le cadre de votre travail [...] / dans le cadre de vos études [...]* », etc.

Si l'on schématise : les lieux publics (rue, transports, parkings, commerces, administrations...) et de loisirs (sportifs, culturels, festifs...), les services aux usagers lors de consultations (médicales,

---

<sup>42</sup> Jaspard M., *et al.*, 2003[1], p. 26.

sociales, juridiques...) ou d'interventions de professionnels au domicile des enquêtées, le monde du travail, de la formation ou des études sont autant de modules qui, dans cette partie du questionnaire, permettent d'identifier des types de lieux très circonscrits. Ces espaces se distinguent de deux autres sphères déclinées en modules spécifiques – relations de couple (conjoint(e) et ex-conjoint(e)s) d'une part, famille et proches d'autre part –, dans la mesure où celles-ci ne correspondent pas *a priori* à des espaces physiques déterminés. Mais il n'y a pas d'opposition simple entre ces différentes sphères. Celles qui renvoient sans ambiguïté à des réalités physiques spécifiques (travail, espaces publics...) sont en effet aussi définies par la nature des relations sociales qui s'y nouent. La définition indissociablement sociale et spatiale de chaque sphère se manifeste par le fait que les questions posées n'explorent pas exactement les mêmes types de violences dans toutes les sphères (les insultes et les injures sont à ce titre un contre-exemple), ou que les formulations choisies pour les dire ne sont pas, non plus, exactement identiques.

Ce choix de contextualiser l'interrogation en l'insérant systématiquement dans des « sphères » conduit l'ENVEFF à ne pas raisonner, dans le déroulement de son questionnaire mais aussi, en conséquence, dans l'exploitation de ses données, par type de violence. Il se justifie, selon ses auteurs, par l'efficacité de la mise en situation de l'enquêtée de cette manière de procéder. Pour être le plus près possible de la description matérielle des actes violents déclarés, pour aider aussi à une remémoration plus aisée de situations vécues, le cheminement est donc sociospatial.

Les auteurs de l'ENVEFF ont exprimé, à l'issue de l'enquête, la satisfaction d'avoir choisi ce mode d'interrogation.

La présentation de cette méthode de questionnement appelle plusieurs remarques, pour essayer de trancher dans plusieurs domaines : oui ou non une telle contextualisation du questionnement sur l'occurrence des violences est-elle souhaitable ? À quel point vaut-elle la peine d'être développée ? Dispose-t-on de mesures indiquant l'ampleur des effets possibles d'une telle méthode ?

Tout d'abord, l'équipe de l'ENVEFF montre, dans ses résultats, qu'une division à l'extrême des sphères que l'on se propose d'explorer n'est pas optimale. Ainsi, le module « consultations et domicile » est apparu inutile : sphère définie *a priori* comme terrain d'investigation<sup>43</sup>, ce champ s'est avéré non pertinent. Les questions y sont apparues assez largement sans objet. Il en découle que ce n'est pas la contextualisation à tout prix qu'il faut chercher, dans le moindre particularisme de tel type de lieu ou de relation sociale.

Par ailleurs, il est peut-être hasardeux, dans une certaine mesure, de faire des hypothèses trop fortes, en amont de l'enquête, sur les formes de violences qui se déroulent dans tel ou tel contexte sociospatial. Contextualiser le déroulement et la formulation du questionnaire au point de s'empêcher *a priori* de repérer l'occurrence éventuelle d'un type d'acte violent dans une sphère de vie donnée peut poser problème. Un exemple permet de le comprendre : « au cours des douze derniers mois, est-ce que quelqu'un a eu des attentions insistantes et gênantes pour vous, vous a fait des avances sexuelles que vous ne désiriez pas ou vous a obligée à regarder des images pornographiques ? ». Cette question, posée dans les modules « vie professionnelle » et « vie étudiante », est absente lorsque l'on parle des espaces publics. Ce choix semble refléter la volonté d'inclure à l'exploration des conditions de travail les éléments nouveaux intervenus en 1992 dans le code pénal et le code du travail, en matière de définition du harcèlement sexuel puisque, lorsqu'une femme déclare avoir subi sur son lieu de travail de telles avances indésirées, elle a notamment la possibilité de désigner un supérieur hiérarchique comme agresseur<sup>44</sup>. Mais comment justifier l'absence totale d'une telle question à propos des agressions qui se déroulent dans les espaces publics ? De fait, cette absence rend impossible la comparaison, entre sphères, de l'occurrence des divers types de violences. Ici par exemple, aucun corpus homogène de données ne peut permettre de dire s'il y a plus ou moins d'atteintes sexuelles dans les espaces publics que sur les lieux de travail ou d'études, et qui en sont les victimes comparées.

Cependant, les développements de CVS 2007 pourraient bien (sous réserve de conclusions encore non disponibles) donner raison à la formulation d'un questionnaire « contextualisé », à la manière de

---

<sup>43</sup> Le module « consultations et domicile » était introduit par : « *Nous allons maintenant parler d'événements qui peuvent se produire avec des professionnels, dans le cadre de consultations (chez un médecin, un avocat, un psychologue, un travailleur social, un professeur particulier ou toute autre personne que vous auriez consultée), ou à votre domicile (visite d'un artisan, un livreur, un médecin, un homme de loi, un employé des services publics comme un facteur, un policier, un agent EDF, etc. ou d'inconnus)* ».

<sup>44</sup> La loi du 17 janvier 2002, postérieure à l'ENVEFF, étend les situations de harcèlement sexuel aux cas où l'agresseur n'a pas nécessairement d'ascendant hiérarchique sur sa victime.

celui de l'ENVEFF. Pour le montrer, nous pouvons saisir l'occasion de mesurer l'impact d'un changement d'approche du questionnaire sur les résultats obtenus, comme nous l'avons fait ci-dessus à propos des modifications de libellés de questions sur les « agressions » entre 2005 et 2006.

Tableau 3

**Évolution du libellé des questions « agressions » et du protocole de collecte, entre les enquêtes Cadre de vie et sécurité-extensions des EPCV (janvier 2005, janvier 2006) et l'enquête Cadre de vie et sécurité dans le format qu'elle a acquis en janvier 2007**

	<b>Libellé des questions</b>	<b>Protocole de collecte</b>
<b>CVS extension d'EPCV, janvier 2005</b>  Toutes « agressions »	« En 2003 ou 2004, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violences, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ? » La phrase introductive qui incluait les violences verbales a, de fait, disparu (voir plus haut).	Face-à-face
<b>CVS extension d'EPCV, janvier 2006</b>  Toutes agressions, « même » verbales	« En 2004 ou 2005, avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violences, même verbaux, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ? »	Face-à-face
<b>CVS, janvier 2007</b>  1. Violences physiques hors-ménage	« Nous allons maintenant aborder des questions sur les violences, menaces ou insultes dont vous avez pu être victime en dehors de tout vol ou tentative de vol : En 2005 ou 2006, avez-vous été personnellement victime de violences physiques de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? (y compris de la part d'un ex-conjoint ou conjoint qui ne vit plus actuellement avec vous) ». Instruction aux enquêteurs : « Exclure les violences à caractère sexuel ».	Face-à-face
2. Violences sexuelles hors-ménage	« Nous allons aborder maintenant des agressions sexuelles comme les viols ou les rapports sexuels forcés dont vous auriez pu être victime au cours de ces deux dernières années : En 2005 ou 2006, en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ? »	Auto-administré par ordinateur
3. Violences physiques intra-ménage	« En dehors de violences sexuelles, est-il arrivé en 2005 ou 2006 qu'une personne qui vit actuellement avec vous vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ? »	Auto-administré par ordinateur
4. Violences sexuelles intra-ménage	« En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en 2005 ou 2006 qu'une personne qui vit actuellement avec vous vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré, en utilisant les violences, les menaces, la contrainte ou la surprise ? »	Auto-administré par ordinateur

Ce rapide récapitulatif permet de saisir que le changement introduit entre la collecte de janvier 2006 et celle de janvier 2007 est triple. Il porte à la fois sur...

- le détail explicite des faits en cause (beaucoup plus grand en 2007) ;

- la contextualisation des questions posées, l'enquêté(e) ne répondant jamais indépendamment du lieu de résidence de l'éventuel agresseur (corésident ou non avec lui (elle)) ;
- le mode de collecte qui, en 2007, fait passer les questions concernant les violences physiques subies de la part d'un membre du ménage et l'ensemble des violences sexuelles en mode auto-administré par ordinateur.

Les conclusions du rapport 2007 de l'OND, par la comparaison des résultats des enquêtes 2006 et 2007, sont les suivantes : lorsque le questionnaire (2006) ne distinguait explicitement ni les violences sexuelles ni les violences physiques intra-ménage, la part des hommes de 18 à 60 ans victimes de « violences » était supérieure à celle des femmes. Avec l'introduction de la question du détail des faits et du nouveau protocole de collecte, le rapport hommes/femmes s'inverse : en 2007, la proportion de femmes déclarant avoir subi en 2005-2006 au moins un acte relevant des violences physiques ou sexuelles est supérieure (6%) à celle des hommes (5,1%). L'enquête de 2007 permet de situer l'origine de la différence dans une nette sur-exposition des femmes aux violences sexuelles (intra-comme hors-ménage), mais aussi dans le fait que, si les hommes sont plus souvent victimes que les femmes de violences physiques en dehors du ménage, les agressions physiques au sein de celui-ci touchent plus souvent les femmes<sup>45</sup>.

Puisque plusieurs modifications sont intervenues concomitamment, il est impossible de tester dans cette modification des résultats le pur effet de la contextualisation des questions (situées « intra-ménage » ou « hors-ménage »). On peut quand même penser que la précision donnée aux enquêtés de savoir s'ils ont à répondre à propos d'un auteur de violences avec lequel ils corésident ou pas participe de l'amélioration de la mesure.

Une conclusion possible, à ce stade, pourrait donc aller dans le sens d'une contextualisation des questions par « sphères » (pour reprendre le vocabulaire de l'ENVEFF), mais sans les multiplier autant que dans cette enquête. La césure entre les auteurs de violences résidant avec leurs victimes d'une part et ceux qui sont extérieurs au ménage de celles-ci d'autre part paraît, au vu des enseignements de CVS 2007, une solution encourageante et peut-être suffisante.

Toutefois, on peut considérer cette analyse comme temporaire, car elle est suspendue aux conclusions qu'il serait ou sera utile de tirer :

- quant à la pertinence de maintenir ou non la sphère du travail, sur laquelle il reste encore beaucoup à apprendre en matière de violences, comme une entité autonome, méritant d'être traitée à part entière comme un contexte de survenue des actes violents ;
- des résultats du questionnaire auto-administré « violences physiques intra-ménage et violences sexuelles » de l'enquête CVS de janvier 2009. Parce que le questionnaire auto-administré de CVS 2007 et 2008 n'a pas fait préciser aux enquêtés au cours de laquelle des deux années tout juste écoulées étaient survenues les atteintes qu'ils déclaraient, le renversement de perspective (hommes/femmes) que les résultats de CVS 2007 a apporté n'est pas encore confirmé dans la durée. Le rapport 2008 de l'OND<sup>46</sup> annonce pour la fin de l'année 2009 une analyse « atteintes sexuelles et physiques » qu'il sera précieux de comparer à celle du rapport de 2007.

### **2.3. Une étude de cas : les taux de victimation en matière de violences sexuelles**

En matière de mesure des violences sexuelles, l'enquête Analyse du comportement sexuel des Français (ACSF)<sup>47</sup> avait, en 1992, posé des jalons. Depuis l'ENVEFF, plusieurs taux de victimation ont été produits et le domaine des agressions sexuelles semble particulièrement adapté pour éclairer en pratique de nombreux enjeux de méthode soulevés ci-dessus.

<sup>45</sup> Dès 2005, l'intuition de ce genre de phénomène (difficulté à révéler les situations de victimation les plus « sensibles ») avait été formulée comme une limite aux résultats obtenus, dans le rapport de l'OND : « *Les enseignements concernant les hommes et les femmes victimes d'agressions, tirés des enquêtes PCV, ne peuvent prétendre s'appliquer à tous les types d'agressions. Le questionnement général sur la notion d'agression et le protocole d'enquête qui n'isole pas le répondant du reste des membres du ménage interdit sans doute des révélations trop intimes* ». Observatoire national de la délinquance, 2005, p. 237.

<sup>46</sup> Observatoire national de la délinquance, 2008, avertissement et note de bas de page, p. 45.

<sup>47</sup> Spira A., Bajos N. et groupe ACSF, 1993.

Moins dicibles encore que d'autres violences subies pour beaucoup de victimes, les atteintes à caractère sexuel requièrent en effet de la part des concepteurs d'enquêtes un soin particulier dans les méthodes de collecte et la manière d'afficher les résultats. De plus, les différentes enquêtes produisent, depuis le début de la décennie, des résultats qui ne couvrent pas tous exactement les mêmes types d'actes, leurs protocoles de collecte et leurs champs sont souvent différents.

La présentation ci-dessous se propose donc de formuler, à la lumière des atouts et des limites des méthodes utilisées, quelques hypothèses sur les effets de la passation des questionnaires sur les résultats qu'ils permettent d'obtenir dans la mesure de la victimation.

Pour prolonger ces hypothèses, quelques propositions en matière de protocole de collecte pourront également être avancées.

### 2.3.1. Les violences sexuelles subies par les femmes : d'importants écarts de mesure...

Pour celui qui parcourt la diversité des résultats obtenus par les enquêtes statistiques de la décennie en cours, la première impression qui domine est celle d'un éclatement si grand qu'il est difficile de s'y retrouver.

Tableau 4

**Les femmes victimes de violences sexuelles : mesure dans cinq enquêtes en population générale (ENVEFF, Baromètre santé, EVS, CVS2007 et CSF)**

Enquête statistique	Date	Période de référence de la question posée	Champ de l'enquête	Nature des violences sexuelles	% de femmes victimes	Protocole de collecte	Nombre de répondants
Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF)	2000	Vie entière (moins les 12 derniers mois)	Femmes de 20 à 59 ans	Atteintes	5,4%	Téléphone	6 970 femmes
				Tentatives de rapports sexuels forcés	5,7%		
				Rapports sexuels forcés	2,7%		
				Contraintes à des rapports sexuels avec un tiers	0,2%		
				Au moins une de ces quatre agressions sexuelles	11,0%		
Baromètre santé	2005	Vie entière	Hommes et femmes de 12 à 75 ans	Rapports sexuels forcés	4,1% <sup>(1)</sup>	Téléphone	13 182 hommes et 17 332 femmes
Événements de vie et santé (EVS)	2005-2006	24 derniers mois	Hommes et femmes de 18 à 75 ans	Atteintes, rapports sexuels forcés ou tentatives	0,4%	Face-à-face + question de rattrapage auto-administrée par ordinateur (méthode audio-CASI)	4 328 hommes et 5625 femmes
		Vie entière (moins les 24 derniers mois)		Atteintes, rapports sexuels forcés ou tentatives	11,0%		
Contexte de la sexualité en France (CSF)	2005-2006	Vie entière	Hommes et femmes de 18 à 69 ans	Rapports sexuels forcés ou tentatives	16,0%	Téléphone	5 540 hommes et 6824 femmes
Cadre de vie et sécurité (CVS)	2007	24 derniers mois	Hommes et femmes de 18 à 60 ans	Atteintes ou rapports sexuels forcés dont l'auteur ne vit pas avec la victime	1,5%	Auto-administration par ordinateur (méthode audio-CASI)	5 309 hommes et 6437 femmes
				Atteintes ou rapports sexuels forcés dont l'auteur vit avec la victime	0,6%		
				Atteintes ou rapports sexuels forcés, tous auteurs confondus	2,0%		
				Viols (définis dans la question comme rapports sexuels forcés)	0,7%		
				Viols (définis dans la question comme rapports sexuels forcés) et tentatives de viols	1,2%		

<sup>(1)</sup> : calcul effectué sur les femmes de 15 à 75 ans. Ce résultat figure parmi les premiers résultats en ligne du *Baromètre santé 2005*, dans la synthèse "Les actes de violence physique".

Plusieurs éléments contribuent à la difficulté de lecture, dans cette grande diversité de chiffres.

Tout d'abord, la lecture du tableau 4 montre que, à qui souhaite obtenir des réponses à propos de l'occurrence des « violences sexuelles », de nombreuses catégories d'actes peuvent être incluses sous ce dénominateur commun. La première réserve à avoir, c'est donc celle de vérifier le périmètre des atteintes incluses ou non dans un chiffre donné.

- Selon les questionnaires, figurent ou non les attouchements (contraintes pour en pratiquer ou en subir), les tentatives de rapports sexuels forcés et les rapports sexuels forcés (usage de la force, de menaces, de la contrainte ou de la surprise).
- D'autres agressions à caractère sexuel que celles qui sont récapitulées dans le tableau 4 peuvent aussi faire l'objet de questionnements : être contraint(e) à des rapports sexuels avec un tiers ; à se déshabiller devant quelqu'un ou être exposé(e) à du voyeurisme ; être confronté(e), contre son gré, à une personne qui se déshabille ou exhibe ses organes sexuels ; devoir pratiquer des gestes sexuels que l'on refuse ; subir un contact physique comme être embrassé(e) de force, "pelotée" (fesses, seins...) ; subir des avances sexuelles insistantes ou devoir regarder des images pornographiques ; subir des conversations ou des appels téléphoniques à caractère pornographique. De ce point de vue, l'ENVEFF est l'enquête qui couvre la plus large étendue de situations diverses. Mais aucune enquête ne permet de connaître toutes ces agressions dans tous leurs contextes de survenue (violences conjugales, intra-familiales, lieu de travail, espaces publics, domicile...), à la fois dans la période récente et sur la vie entière des personnes interrogées.

De plus, même lorsque l'on raisonne à populations de référence identiques, certaines divergences entre les taux de victimation demeurent. À cet égard, la publication d'un des résultats, parmi ceux qui figurent dans le tableau 4, relance les interrogations sur les explications à donner à ce manque d'accord apparent entre les sources. Insistant sur l'effort de comparabilité qui a été mené, par rapport à l'ENVEFF, dans la conduite de l'enquête CSF, Nathalie Bajos et Michel Bozon présentent en effet des résultats à champ égal (femmes de 20 à 59 ans). Ainsi, ces deux enquêtes conduites par téléphone et qui posent des questions formulées dans les mêmes termes aboutissent à enregistrer un doublement des taux de victimation (rapports sexuels forcés et tentatives) ce qui, bien évidemment, à six ans d'intervalle seulement, pose question<sup>48</sup>.

EVS et l'ENVEFF sont plus proches dans leurs conclusions quant au fait d'avoir subi des attouchements, des tentatives de rapports sexuels forcés ou des rapports forcés. Pour ces atteintes, le taux de victimation des femmes de 20 à 59 ans est respectivement de 12% et 10%, dans ces deux enquêtes<sup>49</sup>.

Pour expliquer le changement radical intervenu avec CSF, Michel Bozon et Nathalie Bajos vérifient tout d'abord que les atteintes déclarées par les enquêtées de CSF ne se concentrent pas sur la période 2000-2006 (qui, par définition, échappe à l'enquête sur les violences envers les femmes). Puisque tel n'est pas le cas, l'essentiel de leur analyse consiste à penser que, lors d'une enquête statistique, la parole se libère beaucoup plus volontiers en 2006 que ce n'était le cas six ans plus tôt : « *C'est donc essentiellement une plus grande propension à rapporter des événements de violence dans une enquête scientifique qui rend compte de l'évolution observée* »<sup>50</sup>, écrivent-ils, en précisant que c'est surtout à propos des rapports sexuels contraints survenus avant l'âge de 18 ans (et plus encore avant celui de 15 ans) qu'intervient cette libération de la parole.

Cette explication rend justice à l'effet majeur de l'ENVEFF dans l'opinion et auprès des pouvoirs publics qui ont, depuis, diffusé de nombreux messages de prévention des violences conjugales et notamment mis en place, en mars 2007, le numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales (le 3919). Il faut sans doute, aussi, chercher à la compléter par d'autres hypothèses explicatives. Celles-ci renvoient à la fois à l'idée d'une mise en condition de l'enquêté(e) en situation de réponse et aux effets des protocoles de collecte.

<sup>48</sup> D'après CSF, 16% des femmes de 18 à 69 ans ont subi des rapports sexuels forcés (ou tentatives), ce qui correspond à peu près à un doublement, lorsqu'on considère les 5,7% et 2,7% de femmes du même champ concernées, d'après l'ENVEFF, par les tentatives de rapports forcés et les rapports forcés respectivement. En raisonnant toujours sur le champ de l'ENVEFF, le calcul du taux de victimation « avoir subi au moins un rapport sexuel forcé (ou une tentative) » (pour la vie entière dans CSF, pour la même période de référence à l'exception des 12 derniers mois pour l'ENVEFF) donne : 7% de femmes victimes dans l'ENVEFF et 17% dans CSF.

<sup>49</sup> Résultats « vie entière moins les 24 mois précédant l'enquête » pour EVS et « vie entière moins les 12 mois précédant l'enquête » pour l'ENVEFF.

<sup>50</sup> Bajos N., Bozon M., 2008 [2], p. 3.

## 2.3.2. ... qu'il faut absolument replacer dans le contexte des thématiques d'enquête et des méthodes de collecte...

### 2.3.2.1 Effets du déroulement des questionnaires, des thèmes d'enquête et de la cohérence avec laquelle ils sont développés

Toute enquête statistique place ses répondants, par son déroulement, ses enchaînements faits de ruptures ou de transitions, dans des *conditions particulières* de réponse, en dehors même du mode d'interrogation lui-même, qui peut être sensiblement différent (face-à-face, téléphone, auto-administration sur papier, sur ordinateur...). Un questionnaire peut être pertinemment pensé (et corrigé), lorsqu'il est testé, comme une véritable mise en condition(s) de la réponse. La standardisation des questionnaires « validés », largement éprouvée dans le domaine de la santé, part d'ailleurs de ce principe, à savoir qu'une question par elle-même n'existe pas, mais n'a de sens que par son libellé et son emplacement, dans l'avancement de l'interrogation.

Cet aspect mérite d'être rappelé pour apporter un éclairage plus pragmatique, à côté de l'explication selon laquelle la parole des enquêtés (femmes et hommes) se « libère » au sujet des violences sexuelles subies, dans les enquêtes statistiques.

Ainsi, il n'est pas neutre de répondre à une question sur les violences sexuelles que l'on a subies, après avoir longuement répondu à propos des pratiques sexuelles que l'on a eues tout au long de sa vie et, plus largement, à propos de l'ensemble de sa biographie affective et sexuelle. La place – tardive dans le questionnaire CSF – du questionnement sur les violences sexuelles favorise certainement, à cet égard, l'obtention d'un taux de victimation élevé. Nathalie Bajos et Michel Bozon ne valorisent pas cette dimension pour en faire un facteur explicatif décisif contribuant à l'accroissement du taux de victimation entre 2000 et 2006, mais ne le récusent pas non plus, au contraire. L'encadré méthodologique qui clôt le chapitre « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » permet en effet de lire : « *Les questions sur les violences et les agressions sexuelles posées dans des enquêtes en population générale produisent des résultats liés au contexte de l'enquête et à la formulation des questions* »<sup>51</sup>. C'est aussi ce que s'accorde à penser Alice Debauche, lorsqu'elle compare le questionnement des rapports sexuels forcés dans l'ENVEFF et dans ACSF (précédent de l'enquête CSF). Selon elle, ces enquêtes développent certes une méthodologie voisine, mais se différencient par cet effet de leur thématique sur les conditions dans lesquelles sont livrées les réponses<sup>52</sup>.

L'interprétation des résultats doit, le plus possible, tenter de mesurer la part qui revient à l'outil mis en œuvre pour les produire. Quoi que fasse le concepteur du questionnaire et si scrupuleux soit-il, la thématique générale de l'enquête exerce des effets sur les réponses collectées. Cela ne signifie pas que le concepteur est totalement impuissant. Il doit, au minimum, veiller à la cohérence de la progression du questionnaire qui permettra, lors de l'exploitation des données, de savoir dans quel genre de contexte, bien défini, celles-ci ont été recueillies.

En la matière, on peut d'ailleurs proposer une remarque critique à propos des développements récents des enquêtes de victimation. Alors que, comme nous l'avons vu, CVS développe depuis 2007 des méthodes de collecte et des libellés de questions beaucoup plus attentifs à s'adapter à la nature « sensible » du sujet traité, on peut regretter que l'introduction du module auto-administré par ordinateur reprenne, le temps de quelques questions, le ton d'une enquête « banale » sur l'insécurité comme problème général. Un peu comme lorsque les EPCV se préoccupaient de saisir les problèmes d'insécurité et la perception qu'en avaient les personnes, au milieu d'autres aspects de ce qui constitue les conditions de vie dans leur ensemble. La raison d'être de ce module et de ses modalités est de tendre vers une confiance accrue de l'enquêté(e). Il s'agit de montrer à celui(celle)-ci que la confidentialité déjà garantie dans un entretien en face-à-face par les règles du secret statistique et le secret professionnel auquel est soumis l'enquêteur se trouve renforcée par un protocole lui permettant de ne même jamais faire entendre ou voir à l'enquêteur le contenu de ses réponses<sup>53</sup>. Pourquoi, donc,

<sup>51</sup> Bajos N., Bozon M., 2008 [1], p. 400.

<sup>52</sup> Debauche A., 2007, p. 86.

<sup>53</sup> Dans EVS (questions « comportements sexuels », « alcool » et « drogues illicites » + une question « violences sexuelles ») et dans CVS (violences physiques intra-ménage, violences sexuelles tous auteurs confondus), l'enquêté(e) verrouille ses réponses au terme du remplissage du questionnaire auto-administré. L'enquêteur ne peut pas en prendre connaissance, lorsque son ordinateur lui est restitué par l'enquêté(e). Les réponses ne sont révélées (déverrouillées) que par les travaux de construction de la base de données en aval, à un moment où les

dans un tel cadre, sitôt passé l'introduction qui explique les raisons et les règles de cette confidentialité accrue, intercaler des questions d'opinion au sujet de la délinquance et de la politique qui s'efforce de la combattre ?

Le passage introductif du questionnaire de CVS 2007... :

*« [...] Nous allons aborder maintenant des faits dont vous avez pu être victime au cours des deux dernières années et dont il peut être difficile de parler devant un enquêteur ou même devant un membre de votre famille.*

*C'est pourquoi ces questions vous sont posées directement par casque. L'enquêteur ou l'enquêtrice qui est venu(e) chez vous ne pourra à aucun moment consulter les réponses que vous aurez pu nous donner. Ces informations resteront confidentielles.*

*Elles ne serviront qu'à mieux comprendre qui peut être victime de violence et envisager de nouvelles mesures pour résoudre ces problèmes.*

*C'est pourquoi il est très important que vous puissiez répondre en toute sincérité [...] »...*

... est suivi de :

*« Répondez aux questions suivantes en disant si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord [...]*

*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle doit être une priorité des pouvoirs publics ?*

*1) Tout à fait d'accord [...]*

*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle est particulièrement difficile car les victimes hésitent à porter plainte ? [...]*

*Pensez-vous qu'il faut faire des campagnes de publicité pour sensibiliser la population aux problèmes de délinquance sexuelle ? [...]* »

Sans pouvoir mesurer l'impact d'une telle mise en condition de l'enquêté(e), on peut penser que le mélange des genres qui intervient ici n'est pas neutre et ne facilite pas le travail que ce questionnaire auto-administré s'efforce, par ailleurs, de conduire avec rigueur.

Pour mieux collecter les déclarations de violences exercées entre conjoints et dans la sphère domestique, ces questions d'opinion pourraient disparaître, sans dommage et même avec un bénéfice probable. Les propos qui, dans l'enquête CSF, permettent d'introduire les questions sur les violences sexuelles, pourraient indiquer dans quel sens aller pour rendre le début du questionnaire auto-administré de CVS plus cohérent avec son propos central : *« La presse et la télévision parlent régulièrement des abus sexuels sur les adultes et les enfants. Chaque année des personnes sont victimes de tels abus. Afin de mieux connaître ce problème, je vous remercie de bien vouloir répondre sincèrement aux questions suivantes : [...] »*... et la question qui suit n'est pas d'opinion générale sur le sujet, mais touche directement à la situation personnelle du répondant.

### 2.3.2.2. Effets des méthodes de collecte

Le protocole de collecte de toute enquête, même précautionneux et confidentiel, se heurte à la sous-déclaration des agressions sexuelles, que les enquêtés dissimulent délibérément les situations qu'ils ont vécues ou opèrent un « tri » moins conscient parmi les événements difficiles de leur vie. Pour limiter cet effet d'omission, l'idée est de favoriser du mieux possible la confiance et le dialogue, par des moyens pratiques et symboliques mis en œuvre dans les méthodes de collecte.

Pour illustrer l'influence du protocole de collecte sur les résultats, comparons en premier lieu les pourcentages de femmes ayant subi des violences sexuelles d'après les enquêtes CVS et EVS. D'après CVS, réalisée en 2007, 2 % des femmes de 18 à 60 ans déclarent avoir été victimes d'attouchements ou de rapports sexuels forcés et, d'après EVS (2005-2006), 0,6 % des femmes du même champ ont été victimes d'attouchements, de rapports sexuels forcés (ou de tentatives). Ces deux chiffres portent sur des périodes de même durée (violences subies au cours des deux dernières années). Malgré ces similitudes, les résultats diffèrent nettement et, surtout, le chiffre le plus faible est celui qui recouvre *a priori* le plus de faits, puisqu'EVS inclut aussi les tentatives de rapports forcés, non pris en compte dans le « 2% » de CVS. Les différences sont donc surtout à analyser au travers des différences de modes de collecte des informations.

Si le taux de victimation obtenu dans CVS est nettement plus élevé que celui qu'affiche EVS, c'est sans doute principalement parce que CVS a recueilli les informations sur les violences sexuelles de manière très confidentielle sur l'ordinateur des enquêteurs, qui n'étaient donc pas dépositaires des réponses, alors qu'EVS a dans un premier temps collecté celles-ci lors d'un entretien en face-à-face

---

données individuelles (entretien en face-à-face + partie auto-administrée) ont été anonymisées par destruction des variables identifiantes.

avec un enquêteur : il est plus difficile de dire les faits, même à une personne astreinte à la confidentialité, que de cocher des réponses sans « témoin ».

Anticipant ces limites, l'enquête EVS avait tenté de les pallier en introduisant à ce sujet une question de « rattrapage » dans la partie auto-administrée par ordinateur de son questionnaire : aux enquêtés ayant d'abord déclaré en face-à-face n'avoir jamais subi d'attouchements, tentatives ou rapports sexuels forcés, a été posée à nouveau la même question en mode auto-administré, qui permettait à ceux qui n'avaient pas souhaité en parler devant un enquêteur ou en présence d'une personne du ménage<sup>54</sup> de déclarer ces événements de façon plus « protégée ». Cela n'a visiblement pas suffi. Mais le fait qu'un quart des personnes ayant déclaré ce type de victimation récente (24 derniers mois) dans EVS<sup>55</sup> l'ait fait à l'occasion de cette question plaide, comme le résultat de CVS, en faveur de la méthode auto-administrée par ordinateur pour le questionnement sur les violences sexuelles.

Un autre élément de test des effets possibles de la passation du questionnaire en mode auto-administré par ordinateur peut, en second lieu, être tiré de l'exploitation des données d'EVS. Pour disposer de résultats statistiquement plus robustes, nous pouvons nous intéresser au comportement des répondants, toujours dans leurs réponses à propos des attouchements, rapports sexuels forcés ou tentatives de rapports forcés, mais sur la vie entière (moins les 24 mois précédant l'enquête). Les effectifs sur lesquels peut porter l'analyse sont beaucoup plus importants que sur la période de référence récente puisque, pour un taux de victimation moyen de 7% parmi les 18-75 ans, ce sont 3% des hommes et 11% des femmes de ce champ qui sont touchés.

De même qu'à propos des violences subies sur les 24 derniers mois, les enquêtés avaient la possibilité, dans le questionnaire auto-administré, de corriger une réponse négative donnée précédemment de vive voix à l'enquêteur. On s'aperçoit alors que la répartition, entre hommes et femmes, des personnes se déclarant victimes sur le long cours de leur vie (à l'exclusion des 24 mois écoulés), est sensiblement différente, selon que l'on s'en tient aux réponses données en face-à-face ou que l'on inclut aussi au propos les réponses « rattrapées » en mode auto-administré :

Tableau 5

**Répartition (en %) des réponses positives entre hommes et femmes parmi les victimes d'attouchements, rapports sexuels forcés (ou tentatives) subis au cours de la vie entière (moins les 24 derniers mois), selon que la réponse est donnée en face-à-face ou que l'on comptabilise réponses en face-à-face et auto-administrées**

	Hommes	Femmes	Ensemble
Réponses positives données de vive voix à l'enquêteur	13	87	100
Réponses positives données de vive voix à l'enquêteur ou en mode auto-administré par ordinateur	21	79	100

Lecture : interrogés en face-à-face sur les attouchements, rapports sexuels forcés (ou tentatives) subis au cours de leur vie (à l'exclusion des 24 mois précédant l'enquête), les victimes âgées de 18 à 75 ans se répartissent entre les hommes pour 13% et les femmes pour 87%.

Champ : victimes de ces violences sur toute la période de la vie antérieure aux 24 mois précédant l'enquête.

Source : EVS, DREES, 2005-2006.

L'hypothèse est souvent émise<sup>56</sup> selon laquelle la difficulté universelle des victimes de violences sexuelles à parler des agressions subies serait particulièrement grande pour les hommes. Peut-être plus encore, donc, que pour les femmes. Le résultat contenu dans ce tableau peut être interprété en

<sup>54</sup> Les cas où l'enquêté(e) n'était pas seul(e) c'est-à-dire où, à un moment ou un autre, pour une durée plus ou moins longue, une autre personne que l'enquêteur était présente pendant l'entretien, représentent 24% des entretiens.

<sup>55</sup> Un quart de répondants supplémentaires grâce à cette question de « rattrapage », parmi les 18-75 ans (champ d'EVS), et un tiers supplémentaire parmi les femmes de 18 à 60 ans (réduction au champ du 2% de victimes de CVS).

<sup>56</sup> Voir par exemple : Bajos N., Bozon M., 2008 [1], p. 392. Pour une réflexion plus large autour de la masculinité, voir notamment : Dejours C., 1998, p. 104-106 et Bourdieu P., 2002, p.77-78 (liens entre virilité et violence) ; et par exemple : Welzer-Lang D. (sous la direction de), 2000.

ces termes : atteintes auxquelles les femmes sont statistiquement surexposées, ces formes de violences posent, particulièrement aux hommes qui en sont victimes, le problème d'une révélation qui pourrait remettre en cause les formes apprises de masculinité ou de virilité. Parler à un enquêteur semble, à en croire l'évolution récente des taux de victimation enregistrés, de plus en plus facile, mais la question auto-administrée d'EVS sur les attouchements, rapports sexuels forcés et tentatives de rapports forcés laisse penser que les hommes demeurent plus en difficulté pour parler. Dans le cas des femmes, mais plus encore dans le leur, le choix du protocole de collecte, assurant une confidentialité renforcée, n'est donc sans doute pas sans conséquence<sup>57</sup>.

## Conclusion

Le travail proposé ici n'est, loin s'en faut, pas une fin. Il se propose plutôt comme un bilan d'étape. Étape parce que plusieurs des hypothèses ou des conclusions auxquelles il parvient sont en effet encore suspendues aux développements futurs de l'analyse statistique des violences, en France ou ailleurs. Bilan, toutefois, parce qu'après presque une décennie de production de données nouvelles sur le sujet, l'heure est venue de rechercher à affiner la pertinence des outils, si dépendants des méthodes utilisées.

Lorsque l'on compare les sources (leurs résultats et leurs conditions de production), le sujet « violences », réputé « sensible », se prête particulièrement bien à cette analyse de la dépendance des résultats aux moyens qui ont été mis en œuvre pour les produire. Mais en définitive, il permet simplement de soulever de manière aiguë des questions qui se posent à propos de toutes comparaisons de sources statistiques.

## Bibliographie

Aubusson B., Lalam N., Padiou R., Zamora P., 2002. « Les statistiques de la délinquance », INSEE, *France, portrait social 2002/2003*, p. 141-158.

Bajos N., Bozon M., 2008 [1], *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Éditions La Découverte, p. 381-407.

Bajos N., Bozon M., 2008 [2], « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population & Sociétés*, n° 445, mai, 4 p.

Bart O., 2007, *Analyse du comportement des répondants lors de la collecte du questionnaire auto-administré de l'enquête « Événements de vie et santé »*, Mémoire professionnel, Formation continue diplômante des attachés, ENSAI, août, 87 p.

Beck F., Guilbert P., 2007, Gautier A. (sous la direction de), *Baromètre santé 2005*, Saint-Denis, Éditions INPES, 593 p.

Beck F., Godeau E., Legleye S., Spilka S., 2007, « Les usages de drogues des plus jeunes adolescents : données épidémiologiques », *Médecine/science*, 23 (12), p. 1162-1168.

Bourdieu P., 2002, *La domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil (édition augmentée d'une préface), 182 p.

Cavalin C., 2009, « Être victime de violences et en mauvaise santé est associé à des événements difficiles traversés au cours de la vie. Résultats de l'enquête Événements de vie et santé (2/2) », DREES, *Études et résultats*, à paraître.

---

<sup>57</sup> Une analyse globale du fonctionnement du questionnaire auto-administré d'EVS et du comportement des répondants à ce questionnaire a été produite par : Bart O., 2007.

Cavalin C., 2009, « Les violences au sein de la famille et entre proches en France : les femmes, plus touchées que les hommes. Méthode d'enquête et résultats », *Santé, société et solidarité. Revue de l'observatoire franco-qubécois de la santé et de la solidarité*, à paraître.

Cavalin C., 2009, « Violences subies, problèmes de santé et événements difficiles vécus au cours de la vie : situation comparée des femmes et des hommes », in : Danet S., Moisy M., *État de santé des femmes en France*, la Documentation française, à paraître.

Cavalin C., 2009, « Les violences sexuelles : mesures et débats », in : Danet S., Moisy M., *État de santé des femmes en France*, la Documentation française, à paraître.

Cavalin C., 2008, « Événements de vie et santé : principes et méthodes », in : P. Guilbert, D. Haziza, A. Ruiz-Gazen, Y. Tillé (dir.), *Méthodes de sondage, Actes du colloque francophone sur les sondages 2007* (Société française de statistique), Paris, Dunod, p. 108-112.

Cavalin C., 2007, « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans. Premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé (1/2) », DREES, *Études et résultats*, n° 598, septembre, 8 p.

Choquet M., Beck F., Hassler C., Spilka S., Morin D., Legleye S., 2004, « Les substances psychoactives chez les collégiens et lycéens : consommations en 2003 et évolutions depuis dix ans », *Tendances*, n° 35, 6 p.

Choquet M., Ledoux S., 1994, *Adolescents : enquête nationale*, Paris, Éditions INSERM (collection Analyses et prospective), 346 p.

Debauche A., 2007, « Enquêter sur le viol : entre sexualité et violence », in : Chetcuti N., Jaspard M. (dir.), *Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière*, Paris, L'Harmattan, p. 75-93.

Dejours C., 1998, *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 197 p.

Durkheim É., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF (« Quadrige »), 1937, XXIV-149 p.

Iacub M., Le Bras H., 2003, « *Homo mulieri lupus ?* A propos d'une enquête sur les violences envers les femmes », *Les Temps modernes*, 58<sup>ème</sup> année, février-mars-avril, n° 623, p. 112-134.

Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., 2003[1], *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, la Documentation française, 370 p.

Jaspard M., Brown E., Condon S., Firdion J.-M., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Schiltz M.-A., 2003[2], « Violences vécues, fantasmes et simulacres », *Les Temps modernes*, 58<sup>ème</sup> année, mai-juin-juillet, n° 624, p. 184-195.

Jaspard M. et l'équipe ENVEFF, 2001, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population & sociétés*, janvier, 4 p.

Junger-Tas J., Marshall I. H., 1999, « The Self-Report Methodology in Crime Research », in : Tonry (M.) (ed.), *Crime and Justice. A review of research*, volume 25, University of Chicago Press, Chicago, p. 291-367.

Krug E.-G., Dahlberg L.-L., Mercy J.-A., Zwi A., Lozano-Ascensio R., 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 376 p.

Lagrange H., « Échanges de coups, prises de risques, rapports sexuels forcés », in : Guilbert P., Baudier F., Gautier A. (sous la direction de), *Baromètre santé 2000. Résultats, volume 2*, 2001, p. 191-204.

Mucchielli L., 2005, « Délinquances et violences », *Cahiers français*, La documentation française, n° 326, mai-juin, p. 59-63.

Observatoire national de la délinquance, 2008, *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2008*, Paris, CNRS Éditions, 765 p.

Observatoire national de la délinquance, 2007, *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance*, Paris, CNRS Éditions, 573 p.

Observatoire national de la délinquance, 2005, *1er rapport annuel*, mars, 578 p.

Rizk C., Boé J., 2006, « Les résultats de l'enquête de victimation 2006 », *Grand Angle. Bulletin de l'Observatoire national de la délinquance*, n° 10, décembre, 10 p. et annexe méthodologique (« Développements »).

Robert P., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., 1999, « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, XL-2, p. 255-294.

Roché S., 2000(1), *Enquête sur la délinquance auto-déclarée des jeunes*, CERAT-I.E.P., Grenoble, juin, 116 p. + annexes.

Roché S., 2000(2), « Les facteurs de la délinquance des jeunes : analyse à partir d'une enquête de délinquance auto-déclarée », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, n° 42, 4ème trimestre, p. 37-61.

Roché S., 2000(3), *La délinquance des jeunes. Les 13-19 racontent leurs délits*, Paris, Seuil, 320 p.

Spira A., Bajos N. et groupe ACSF, 1993, *Les comportements sexuels en France*, Paris, la Documentation française.

Welzer-Lang D. (sous la direction de), 2000, *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 376 p.

Zauberman R., Robert P., Perez-Diaz C., Lévy R., 1990, Les victimes : comportements et attitudes. Enquête nationale de victimation, CESDIP, *Déviance et contrôle social*, n° 52, vol. 1 + vol. 2 (annexes).